

COLONIES DE VACANCES

Enfants & Ados Été 2026



DÉPARTS

Bergerac

Sarlat

Trélissac

TARIFS RÉSERVÉS
AUX PÉRIGORDINS



vacances POUR TOUS

avec le soutien de :



FÉDÉRATION DORDOGNE
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Édito

Chers parents, chers amis,

Notre fédération d'éducation populaire, la ligue de l'enseignement de la Dordogne, organisatrice de ces séjours, est forte d'un réseau de plus de 360 associations et 18 000 adhérents qui nous font confiance. Ils mettent en œuvre et vivent avec nous, dans tout le département, le projet de favoriser l'accès de tous à l'éducation, au sport, à la culture et aux loisirs...

En choisissant nos séjours de vacances, votre enfant ou adolescent(e) bénéficiera à son tour de nos actions et de nos compétences.

« Partir en colo » est une expérience particulière. C'est l'occasion de découvrir d'autres horizons, d'apprendre la vie en collectivité et d'être acteur de ses propres vacances. C'est aussi l'opportunité de pratiquer de nouvelles activités et de partager des moments de détente dans des lieux parfois insolites, loin du quotidien habituel.

Au travers de ses séjours, la ligue de l'enseignement - Vacances Pour Tous a toujours eu à cœur d'offrir à votre enfant un formidable terrain de jeux pour se construire et s'épanouir au travers de rencontres avec les autres, dans le respect et la solidarité.

Nos équipes sont constituées d'animatrices et d'animateurs, volontaires et motivés, principalement formés dans nos propres stages et encadrés par des professionnels expérimentés. Ils auront plaisir à accueillir votre enfant ou votre adolescent(e) dans nos séjours pour partager de vraies vacances, avec du repos, des échanges, des activités... des moments inoubliables !

Pour vous permettre de financer ce séjour, nous mobiliserons les différentes aides de nos partenaires, parmi lesquels le Conseil Départemental de la Dordogne et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), qui nous soutiennent et nous font confiance pour mettre en œuvre ces actions éducatives et sociales. Le nom de notre réseau, « Vacances Pour Tous », sous lequel s'inscrit l'ensemble des propositions de cette brochure, traduit également cette volonté partagée de faciliter l'accès du plus grand nombre à ces vacances collectives.

Chaque année, ce sont ainsi plus de 1 000 enfants et jeunes, principalement venant de Dordogne, qui participent à nos séjours et bénéficient de notre compétence dans ce domaine.

Alors place à la distraction et aux fous rires, aux baignades rafraîchissantes et aux veillées entre copains. Des activités passionnantes les attendent sous le soleil de cet été !

Vivement les vacances !

Le Président de la ligue
de l'enseignement de la Dordogne :
Bernard CRINER

SOMMAIRE

02-03	MURAT-LE-QUAIRE
04-05	UZ-CAUTERETS
06-07	SIREUIL - LES EYZIES
08-09	BISCARROSSE
10-11	SAINT-JEAN-DE-LUZ
12	TAUSSAT
13	CASSEN
14-18	LE CAHIER DES PARENTS
19	BULLETIN DE RÉSERVATION
21	TEXTE MINISTÈRE
22-23	CONDITIONS DE VENTE
24	GARANTIE ANNULATION
25	PRÉSENTATION DE LA LIGUE 24

À CHAQUE ÂGE SA COLO !

Parce qu'à chaque âge correspondent un moment de la vie et des besoins particuliers, les enfants et adolescents sont répartis en groupes d'âge afin de mieux répondre à leurs spécificités. Ainsi, nos équipes d'encadrement adaptent leur projet pédagogique aux participants.

4-6
ans

Les Tout-petits

Des séjours sur mesure avec une équipe, des locaux et des activités spécifiques et adaptés au rythme et à l'équilibre de nos bouts de chou...

6-11
ans

L'Âge des Découvertes

De nombreux séjours proposés avec des thématiques riches et variées et des formules leur permettant de choisir l'intensité qu'ils veulent donner à leurs activités.

12-14
ans

Autonomie & Liberté

2 tranches d'âge différentes mais c'est à partir de nos « préados » que nous proposons des types de séjours correspondant à leur besoin d'autonomie et de liberté : séjours itinérants, croisières, séjours à l'étranger...

DES SÉJOURS DE QUALITÉ

Plus de 1 000 enfants et adolescents de 4 à 17 ans sont partis avec la ligue de l'enseignement de la Dordogne durant l'année 2025 !

Sous les labels de « Vacances Pour Tous » ou de « ligue de l'enseignement - séjours éducatifs », la ligue de l'enseignement est le leader européen du nombre de départs en séjours de vacances éducatifs pour les enfants et les jeunes. Elle propose chaque année plusieurs centaines de séjours durant la période estivale et les

périodes de vacances scolaires dans de nombreuses destinations différentes. Avec 130 structures d'accueil implantées partout en France et des départs de toute la France, la ligue de l'enseignement souhaite satisfaire les demandes et les besoins de tous les enfants et de leurs parents.

ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La plupart de nos centres peuvent accueillir des jeunes en situation de handicap.

Cependant, afin de s'assurer de la faisabilité et de la possibilité d'intégrer le jeune, un Projet d'Accueil Individualisé sera établi et envoyé au moins 2 mois avant le début du séjour.

À réception, ce P.A.I. sera étudié pour valider définitivement ou pas l'inscription.

UN CONTRÔLE PERMANENT

Tous nos séjours sont déclarés auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES24). Nos locaux et les projets de nos équipes sont contrôlés tant sur la qualité des activités que sur la sécurité.

Nous exerçons également nos propres contrôles par une commission chargée du respect de notre charte de qualité.

NOS PARTENAIRES

Le Conseil Départemental de la Dordogne, propriétaire des centres de vacances de Murat-le-Quaire et Uz, assure l'entretien général des bâtiments et du matériel et aide financièrement les familles à faire partir leurs enfants en vacances (voir conditions financières page 15).

La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne aide financièrement les familles allocataires bénéficiant de l'aide au temps libre à faire partir leurs enfants en vacances (voir aides financières page 14).



Nos formations BAFA / BAFD

Annuellement, la ligue de l'enseignement forme près de 15 000 stagiaires en formation BAFA et BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur / de directeur). Elle est l'un des quatre principaux organismes de formation à l'animation volontaire. La majorité des stagiaires que nous formons réalise leur stage pratique dans les structures de séjours et de loisirs éducatifs de notre réseau. Ainsi, la ligue de l'enseignement construit réellement des parcours éducatifs avec chaque jeune. Elle se donne aussi les moyens de bien connaître chacun d'entre eux pour mieux les accompagner et les former, et ainsi optimiser la qualité de ses séjours ainsi que le portage de son projet éducatif.

NOUS CONTACTER :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DORDOGNE

82, av. Georges Pompidou - BP 80010
24001 Périgueux Cedex

Tél. 05 53 02 44 00 - vacances@laligue24.org
www.laligue24.org

FÉDÉRATION DORDOGNE





VOLCA SANCY

Murat-le-Quaire
PUY-DE-DÔME

TARIFS RÉSERVÉS

AUX PÉRIGORDINS



propriété de :
Dordogne PÉRIGORD
LE CHATEAU DE la Roque

Depart en car de Bergerac, Sarlat, Trélissac

Capacité du centre :
150 JEUNES

SITUATION ET HÉBERGEMENT

À 1 000 m d'altitude, au cœur du parc des Volcans d'Auvergne, dans les monts Dore. Le centre-ville de La Bourboule se trouve à 2 km. Le centre Volca-Sancy : colonie de vacances implantée dans un parc de 8 hectares à l'entrée du village. Chambres de 6 à 10 lits (compartimentées par unités de 4 à 5 lits), réparties sur 3 pavillons d'hébergement et d'activités.

Réf. 301

Cavaliers Trappeurs

6-8ans

PONEY - CHIENS HUSKIES - KART À ROULETTES
CANI-RANDO - CHÈVRERIE - NATURE

Bienvenue en Auvergne pour un séjour nature autour des animaux !

Tu découvriras les **poneys** du centre grâce à des jeux et des parcours dans un manège clos. Tu seras bien sûr aidé(e) par un animateur ou une animatrice qui connaît parfaitement ces animaux. Tu feras aussi connaissance avec la **meute de chiens huskies** de Jean François, en faisant de la **cani-rando** et du **kart à roulettes**. À la **chèvrerie** de Murielle, tu auras l'occasion de traire et de nourrir les chèvres puis de goûter les délicieux fromages ! Tu pourras **t'amuser avec la nature**, sentir, écouter, dessiner, observer... et tu pourras passer sûrement ta première nuit sous tente avec tes copains ou copines !

Si nos poules sont là, tu pourras les nourrir, leur ouvrir la porte le matin et fermer le poulailler le soir !

Autres activités : grands jeux, spectacles, veillées surprises, bivouac, activités manuelles...tout en essayant le plus possible d'être en extérieur !

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

10 ou 11 jours	tarif*
06/07 au 16/07	559€ à 889€
17/07 au 26/07	
27/07 au 06/08	
07/08 au 16/08	
17/08 au 26/08	556€ à 856€

Réf. 302

J'apprends à nager

6-9ans

NATATION : APPRENDRE OU SE PERFECTIONNER

Tu ne sais pas nager ou tu veux te perfectionner dans l'eau ? Ce séjour est fait pour toi !

8 séances au centre aqua ludique de La Bourboule pour apprendre à nager ou te perfectionner dans l'eau ! Après les séances tu resteras avec ton animateur pour profiter des toboggans, des cols de cygne et des jets d'eau. Tu pourras également aller te balader, dormir sous une tente, rencontrer nos poneys... Bref, passer un super séjour !

Autres activités : grands jeux, randonnées, veillées surprises, bivouac, activités manuelles...

EFFECTIF DU GROUPE : 6 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

11 jours	tarif*
06/07 au 16/07	562€ à 892€
27/07 au 06/08	

Réf. 309

Volca Club Ados

13-15ans

SÉJOUR À LA CARTE AU PAYS DES VOLCANS !

Avec le groupe, on vous donnera un budget pour le séjour. Avec celui-ci, on vous fera des dizaines de propositions mais vous pourrez aussi rechercher par vous-même (internet, office de tourisme...) toutes les activités possibles. Une fois d'accord avec l'ensemble du groupe et en respectant le budget, **vous monterez petit à petit le programme de votre séjour**.

Vous ne pourrez pas tout faire mais voici quelques **exemples d'activités** : journée à Vulcana, tubing (descente de la piste de luge sur gros pneumatique), la tour infernale, tyrolienne géante du Mont Dore, via ferrata balade dans Clermont Ferrand, biathlon, chiens de traineau, escalade, piscine, baignade au lac, base Aqualudique de Super Besse, escape game, les fermes d'Auvergne, rando, bivouac et encore des dizaines de choses possibles ! Mais tout ne sera pas possible ! Il faudra tenir compte du budget !

Autres activités : grands jeux, spectacles, veillées surprises, activités manuelles...Tout en essayant le plus possible d'être en extérieur !

EFFECTIF DU GROUPE : 14 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

10 jours	tarif*
17/07 au 26/07	673€ à 973€
07/08 au 16/08	

Réf. 303

Explorateurs des Monts Dore



10 jours tarif*

17/07 au 26/07
07/08 au 16/08 551€ à 851€

RANDONNÉE ITINÉRANTE AVEC BIVOUAC ANIMATIONS NATURE

10-12ans

Séjour nature en semi-itinérance pour explorer le pays des volcans !

Comme des grands : prépare tes chaussures, chauffe tes mollets ! Et c'est parti pour 4 jours de randonnée pour un total de 45 km et 3 nuits de bivouac avec et sans hébergement en dur dans le massif du Sancy et les volcans d'Auvergne (Chaîne des Puys). Le départ se trouve au lac du Guéry et l'arrivée dans la chaîne des Puys. Nous serons accompagnés pendant 2 jours de 2 ânes !

Tout le long de ces 4 jours seront programmées diverses animations autour de la nature (montagne, volcan, faune, flore...). Pas d'inquiétude ! On passera le début du séjour sur 2 ou 3 jours à faire connaissance et à se préparer pour partir ! En début de séjour, les animateurs voudront le plus possible te faire profiter du grand terrain de 5 Ha : dans le sous-bois pour du land art, toucher les arbres ou faire une gamelle ! Ou alors dans la prairie pour de grands jeux pour courir ou encore à l'ombre des sapins pour se reposer sous la tente... Bref dans ce centre jouer dans et avec la nature c'est tout le temps !

Autres activités : grands jeux, spectacles, veillées surprises, activités manuelles...Tout en essayant le plus possible d'être en extérieur !

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART** : Bergerac, Sarlat, Trélissac

Réf. 304

Trappeurs des Volcans



9-12ans

**CHIENS HUSKIES - KART À ROULETTES
TROTTINETTE CANI-RANDO - BIVOUAC - TIR À L'ARC**

Séjour nature au pays des volcans avec les huskies !

Tu découvriras en **5 séances** la meute de chiens **huskies** de Jean-François, avec présentation de la meute, **baptême en kart, trottinettes à roulettes et cani-rando**.

Un soir, tu monteras ta tente pour te plonger dans la vie d'un nomade et **dormir en bivouac** avec tes copains et copines de colonie de vacances. Tu iras **randonner** selon tes envies près des lacs de montagne (lac du Guéry) ou sur les hauteurs des volcans d'Auvergne (Chaudefour, la Banne d'Ordanche, le Sancy...). Pour compléter ton aventure, tu pourras être initié au **tir à l'arc** (activités encadrées par un animateur breveté d'État) et faire une séance de jeux avec les **poneys** du centre. À la fin de ton séjour, on te remettra **ton diplôme du petit musher** autour d'un feu de camp sur lequel on pourra mettre des saucisses, mais aussi une banane chocolat et faire griller un chamallow !

Autres activités : grands jeux, veillées surprises, activités manuelles...

EFFECTIF DU GROUPE : 24 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

10 ou 11 jours	tarif*
06/07 au 16/07	
17/07 au 26/07	580€ à 910€
27/07 au 06/08	
07/08 au 16/08	
17/08 au 26/08	577€ à 877€

Réf. 305

La Colo des Volcans



9-12ans

À LA CONQUÊTE DES VOLCANS D'AUVERGNE !

Si tu aimes les volcans alors ce séjour est fait pour toi. Crapahuter dans la Chaîne des Puys et les volcans n'auront alors plus de secret pour toi.

- Une randonnée au **Puy de Vichatel** pour découvrir un ancien cratère.
- L'ascension du **Puy de Dôme** avec le panoramique (petit train à crémaillère).
- Une balade au **lac de Servières**.

3 excursions pour comprendre quelles sont les différences entre ces 3 types de volcans ! De retour au centre, autour de **maquettes et d'expériences explosives**, tu t'amuseras à comprendre leur fonctionnement et petit à petit modeler l'un d'eux. Visite du parc européen du Volcanisme : **VULCANIA**. Et pour compléter ton aventure tu auras l'occasion de faire une soirée feu de camp et chamallows grillés avant de dormir en bivouac, ou bien encore si la météo le permet d'aller te baigner dans un de nos lacs d'Auvergne.

Autres activités : grands jeux, spectacles, veillées surprises, activités manuelles... Tout en essayant le plus possible d'être en extérieur !

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

10 ou 11 jours	tarif*
06/07 au 16/07	580€ à 910€
17/08 au 26/08	577€ à 877€

Réf. 306

Volca'ventures

10-14ans



SÉJOUR MULTI-ACTIVITÉS AU PAYS DES VOLCANS

Venez passer un séjour au pays des volcans !

Laurent, Julien ou Édouard vous accompagneront pour une séance de **grimpe dans l'arbre** mais aussi du **canyoning** dans une rivière proche ! Attention, savoir nager est indispensable ! Et puis au Mont Dore, avec une équipe aussi soudée, vous pourrez faire le **corde Game** ! Attachés ensemble par une corde, vous devrez franchir différents obstacles de différents niveaux ! Rires assurés ! Et puis Gilles sera là pour vous faire une descente en **VTT ou en Fat/Bike** (vtt avec des pneus très larges !). Les activités VTT, canyoning, et grimpe d'arbre sont encadrées par des moniteurs brevetés d'État !

Autres activités : grands jeux, randonnées, spectacles, veillées surprises, activités manuelles... Tout en essayant le plus possible d'être en extérieur !

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique

10 ou 11 jours	tarif*
06/07 au 16/07	602€ à 932€
17/07 au 26/07	
27/07 au 06/08	
07/08 au 16/08	
17/08 au 26/08	600€ à 900€

Réf. 307

100% Karting



KARTING

13-15ans

3, 2, 1... Pleins gaz sur l'Auvergne ! Une colo où la maîtrise de tes gestes et de ta conduite fera de toi le plus rapide sur la piste ! Sur une piste outdoor de 500 m se trouvant à 20 min du centre.

Karting : tu feras 5 séances de 3 fois 10 min de pilotage, soit 30 min/séance, plus 20 min consacrées aux apports théoriques et techniques. Tu termineras tes séances par la cérémonie de remise de médailles ! Une combinaison sera à ta disposition en cas de mauvais temps.

Le circuit est agréé par la Fédération française du sport automobile (FFSA) et le moniteur est diplômé BPJEPS sports automobiles.

Soucieux de mettre en place une réflexion à propos des émissions de CO2 causées par la pratique d'un sport mécanique, nous chercherons des moyens pour compenser ces émissions durant le séjour.

Autres activités : grands jeux, randonnées, veillées surprises, bivouac, activités manuelles...

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART :** Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : certificat de non contre-indication à la pratique du karting (demande du gérant de la piste).

Réf. 308

Cani Sports



CHIENS HUSKIES - RANDONNÉES - TIR À L'ARC

13-15ans

Séjour nature et sports au pays des volcans avec les huskies !

Tu découvriras sur l'équivalent de 2 jours complets la **meute de chiens huskies de Jean-François**, avec présentation de la meute bien sûr mais surtout, de la **cani trottinette, 1 grande randonnée de 3 h avec les chiens qui te feront avancer et 1 demi-journée de cani biathlon** où tu devras maîtriser ta course et ton souffle pour pouvoir viser les cibles ! Un soir, on espère que tu monteras ta tente pour te plonger dans la vie d'un nomade et dormir en bivouac après bien sûr un bon repas autour d'un feu ! Tu iras **randonner** selon tes envies près des lacs de montagne (lac du Guéry) ou sur les hauteurs des volcans d'Auvergne (Chaudefour, la Banne d'Ordanche, le Sancy...).

Pour compléter ton aventure, tu pourras être initié au **tir à l'arc** (activités encadrées par un animateur breveté d'État). Les animateurs voudront le plus possible te faire profiter du grand terrain de 5 Ha ou aller à l'extérieur du centre : activités plus calmes et discussions au frais dans le sous-bois ou faire un grand jeu dans la prairie. On compte sur toi également si tu as des envies de découverte de la nature ou de protection et d'actions à mener sur le centre !

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART :** Bergerac, Sarlat, Trélissac



VILLAGE D'UZ

**Uz / Cauterets
HAUTES-PYRÉNÉES**

**TARIFS RÉSERVÉS
AUX PÉRIGORDINS**

Départ en car de Bergerac, Sarlat, Trélissac

propriété de :

Dordogne
PÉRIGORD
LE CHÂTEAU DU dordogne.fr

Capacité du centre :
55 JEUNES

SITUATION ET HÉBERGEMENT

Le centre d'Uz, grand chalet de montagne est situé dans le petit village d'Uz à 750 m, niché à la lisière de la forêt, à l'entrée des vallées de Cauterets et de Gavarnie. Un panorama exceptionnel en montagne pour se reconnecter avec la nature. Dortoirs aménagés en unités de 4 à 6 lits, restauration sur place, terrasse couverte, espaces détente ping-pong, baby-foot, bibliothèque, ludothèque, hi-fi...

Réf. 501

Passeport Pyrénées

**RAFTING - SPÉLÉOLOGIE - PARC ACCROBRANCHE
TREK - BAIGNADE - DONJON DES AIGLES - VIA FERRATA**

9-12ans



10 ou 11 jours

tarif*

06/07 au 16/07
17/07 au 26/07
27/07 au 06/08
07/08 au 16/08
17/08 au 26/08

596€ à
926€

Envie de vacances dynamiques et rafraîchissantes ? Alors direction les Pyrénées pour un séjour à base de sports, loisirs, détente et nature. Rencontres, découvertes et souvenirs garantis.

Spéléologie : une sortie de découverte du monde souterrain / **Rafting** : une descente en rivière sur le gave de Pau / **Donjon des aigles** : visite du château et spectacles de rapaces / **Trek** : une sortie montagne avec un professionnel / **Via ferrata** de Cauterets « Les alias » : 2 à 3 heures de via à flanc de montagne pour tous niveaux / **Parc Chlоро'fil** : une journée dans le plus grand parc acrobatique du Sud-Ouest / **Baignade** : une journée au parc aquatique « Lau Folies » / **Nuit à la belle étoile** aux abords du centre avec observation des étoiles et animation sur les animaux nocturnes.

Autres activités : ping-pong, baby-foot, jeux collectifs, slackline (équilibre sur sangle), veillées, boum, détente, initiation VTT, achats souvenirs, soirée ciné au centre... Du temps pour profiter de tes amis et pour t'amuser en montagne.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants - **DÉPART** : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique

Réf. 505

Montagn'Art et Bri'Colo

**PARC ACCROBRANCHE - ATELIER BOIS ET CRÉATIONS
RAFTING - BAIGNADE - BALADE INSOLITE LAMAS**

9-12ans



Un séjour unique pour découvrir la montagne et ses activités, exprimer son esprit créatif et se faire des nouveaux copains dans un cadre naturel d'exception.

Création et atelier bois : conception et fabrication avec du vrai matériel de bricolage et de la récup / **Parc Chlоро'fil** : une journée dans le plus grand parc acrobatique du Sud-Ouest / **Baignade** : une journée au parc aquatique « Lau Folies » / Spectacle de rapaces en plein vol au **donjon des aigles** / Nuit à la belle étoile / **Jeu de piste** dans le village / **Balade** insolite avec les lamas de Gilles, A.M.M. d'exception qui partage sa passion pour la montagne / **Rafting** : une descente en rivière sur le gave de Pau

Autres activités : ping-pong, baby-foot, jeux collectifs, slackline (équilibre sur sangle), sortie en ville, veillées, boum, jeux de pistes, ateliers cuisine... Du temps pour profiter de tes amis et pour t'amuser en montagne.

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants - **DÉPART** : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique

Pyrénées Loisirs et nature

TREK - TYROLIENNE SENSATION - RAFTING
BAIGNADE - VIA FERRATA - DONJON DES AIGLES
ACCROBRANCHE - BALADE INSOLITE LAMA

Réf. 502

Réf. 503

10-12ans

13-15ans



10 ou 11 jours

tarif*

06/07 au 16/07
17/07 au 26/07
27/07 au 06/08
07/08 au 16/08
17/08 au 26/08

625€ à
955€

Envie de vacances dynamiques et rafraîchissantes ? Alors direction les Pyrénées pour un séjour à base de sports, loisirs, détente et nature, rencontres, découvertes et souvenirs garantis.

Trek : une sortie montagne avec un professionnel pour découvrir le parc national des Pyrénées / **Luz Tyroline** : le plus long parcours de tyroliennes en France - 16 tyroliennes dont une de plus de 250m, 4 ponts Népalais... / **Rafting** : une descente en rivière sur le gave de Pau / **Parc Chlоро'fil** : une journée dans le plus grand parc acrobatique du Sud-Ouest / **Balade** insolite avec les **lamas** de Gilles, A.M.M. d'exception qui partage sa passion pour la montagne / **Baignade** : une journée au parc aquatique « Lau Folies » / **Nuit à la belle étoile ou bivouac** : une nuit à l'extérieur du centre sous tente ou à la belle étoile / **Via ferrata** de Cauterets « Les alias » : découvrez les itinéraires à flanc de montagne / **Donjon des aigles** : visite du château et spectacles de rapaces .

Autres activités : ping-pong, baby-foot, jeux collectifs, slackline (équilibre sur sangle), veillées, boum, détente, initiation VTT, achats souvenirs, soirée ciné au centre... Du temps pour profiter de tes amis et pour t'amuser en montagne.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 à 24 participants répartis en 2 groupes : 10-12 ans et 13-15 ans

DÉPART : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique

Réf. 504

Pyrénées Loisirs et eaux vives

CANYONING - RAFTING - PARC ACCROBRANCHE
BIVOUAC - BAIGNADE - TYROLIENNES
SENSATION - VIA FERRATA - TREK

13-15
ans



10 ou 11 jours

tarif*

06/07 au 16/07
17/07 au 26/07
27/07 au 06/08
07/08 au 16/08

671€ à
1001€

Cet été, viens profiter de la fraîcheur des montagnes pour un séjour sport, loisirs, détente et nature dans le Parc national des Pyrénées. Des souvenirs et rencontres inoubliables en perspectives...

Canyoning : une séance sur le site classé au patrimoine mondial de l'Unesco ; fraîcheur et adrénaline garanties ! Bon niveau sportif demandé. / **Rafting** : une descente en rivière sur le gave de Pau / **Via ferrata** de Cauterets « Les alias » : découvrez les itinéraires à flanc de montagne / **Parc Chlоро'fil** : une journée dans le plus grand parc acrobatique du Sud-Ouest / **Baignade** : une journée au parc aquatique « Lau Folies » / **Trek** : une sortie montagne avec un professionnel / **Bivouac ou nuit à la belle étoile** : une nuit à l'extérieur du centre sous tente ou à la belle étoile / **Luz Tyroline** : une sortie unique en France le long des gorges de Luz ! 2 km de tyroliennes dans un paysage à couper le souffle.

Autres activités : ping-pong, baby-foot, jeux collectifs, slackline (équilibre sur sangle), veillées, boum, détente, initiation VTT, achats souvenirs, soirée ciné au centre ... Du temps pour profiter de tes amis et pour t'amuser en montagne.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants - **DÉPART** : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique

Réf. 506

Horizon Pyrénées Découverte !

THERMES - PARC ACCROBRANCHE
SORTIE VTT - SORTIE EN MONTAGNE
BAIGNADE - RAFTING - BIVOUAC - BALADE
INSOLITE LAMA - COURSE D'ORIENTATION

13-15
ans



Paysages splendides, multi-activités et farniente en montagne sont un cocktail parfait pour passer de bonnes vacances et se faire de nombreux souvenirs avec tes nouveaux copains d'aventure !

Parc Chlоро'fil : une journée dans le plus grand parc acrobatique du Sud-Ouest / **Baignade** : une journée au parc aquatique « Lau Folies » / **Bivouac ou nuit à la belle étoile** : une nuit à l'extérieur du centre sous tente ou à la belle étoile / Journée bronzette et jeux d'eau au **Parc aquatique** / **Thermes d'Argelès-Gazost** : découverte bien-être aux thermes avec hammam, jacuzzi et bains / Détente en montagne pour s'oxygéner et s'émerveiller de la beauté du paysage / **Sortie VTT** avec un professionnel sur les berges du Gave / **Course d'orientation** / **Balade** insolite avec les **lamas** de Gilles, A.M.M. d'exception qui partage sa passion pour la montagne / **Rafting** : une descente en rivière sur le gave de Pau

Autres activités : ping-pong, baby-foot, jeux collectifs, slackline (équilibre sur sangle), sortie en ville, veillées, boum, jeux de pistes, ateliers cuisine... Du temps pour profiter de tes amis et pour t'amuser en montagne.

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants - **DÉPART** : Bergerac, Sarlat, Trélissac

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique



CAP SIREUIL

Sireuil / Les Eyzies
DORDOGNE

TARIFS RÉSERVÉS
AUX PÉRIGORDINS

Réf. 401

Robinson au pays de Cro-Magnon



CABANE - FAIRE DU FEU - NUIT À LA BELLE ÉTOILE - COURSE D'ORIENTATION - ESCALARBRE

Tel Robinson sur son île, pars en colonie de vacances pour vivre au plus près de la nature !

Remonte le temps de quelques milliers d'années et découvre les modes de vie de nos ancêtres dans un site préhistorique au cœur de la Vallée de l'Homme.

Construire une **cabane** / Apprendre à **faire du feu** comme à la préhistoire / Dormir une **nuit à la belle étoile** (prévoir un duvet) / Se repérer en forêt lors d'une **course d'orientation** / Trouver et identifier des **empreintes d'animaux** / Grimper aux arbres, séance **d'escalabarre** avec un moniteur breveté d'État / Subsister au pays du mammouth et **fabriquer un hameçon pour les 6-8 ans, un propulseur lance-sagaie pour les 9-10 ans**. Pour tous : Initiation au tir au propulseur avec animateur spécialisé / **Art pariétal** : peinture préhistorique sur paroi.

Autres activités : 1 demi-journée de baignade (piscines surveillées), activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation de la colonie de vacances.

EFFECTIF DU GROUPE : 24 participants - **DÉPART** : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

6-10ans

5 jours

tarif*

06/07 au 10/07
13/07 au 17/07
20/07 au 24/07
27/07 au 31/07
03/08 au 07/08
10/08 au 14/08
17/08 au 21/08

291€ à
441€

Réf. 402

Animaux et p'tits cuistots



**ANIMAUX - JARDINAGE - CUISINE
APICULTURE - CHÈVRERIE - TRUFFIÈRE**

6-10ans

5 jours

tarif*

06/07 au 10/07
20/07 au 24/07
27/07 au 31/07
03/08 au 07/08
17/08 au 21/08

291€ à
441€

Viens te mettre aux fourneaux et découvrir toutes les richesses gustatives du Périgord, connu pour sa gastronomie.

Soins quotidiens aux **animaux du centre** (lapin, cochon d'inde et poules), et récoltes dans le jardin potager / **Ateliers cuisine** : confiture de fraises du Périgord, confection du fameux gâteau aux noix / Rencontre avec un **apiculteur** pour tout savoir de la vie des abeilles / Visite d'une truffière pour tout comprendre sur l'or noir du Périgord : la truffe / Visite d'une **chèvrerie** pour connaître les secrets du cabécou / Découvrir l'univers des **ânes** et partir en balade avec eux.

Autres activités : 1 demi-journée de baignade (piscines surveillées), activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation de la colonie de vacances.

EFFECTIF DU GROUPE : 10 à 14 participants suivant dates

DÉPART : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

Réf. 403

Équi'Périgord

ÉQUITATION

8-12ans



Tu adores les poneys ? Tu souhaites découvrir le monde des chevaux et t'initier aux différentes disciplines de l'équitation ? Alors, ce séjour est pour toi : viens vivre un séjour 100% poney !

Pansage (brossage et nettoyage) et équipement (selle, bride...) du poney / Une reprise d'**équi'fun** (dressage) / Découverte de l'**attelage** / Une séance de **voltige** / Des **pony games**, et pour finir, une **balade** en extérieur dans la campagne périgourdine. Encadrement par la monitrice brevetée d'État d'équitation du poney-club Equi'Périgord, à 8 km du Centre.

Autres activités : une nuit à la belle étoile selon la météo (prévoir un duvet) et une course d'orientation permettant aux enfants de bien se familiariser avec les alentours du centre, 1 demi-journée de baignades (piscines et toboggans surveillés), activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation de la colonie de vacances.

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART** : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil



Les Eyzies



Capacité du centre :
72 JEUNES

Réf. 404

Vivre comme un archéologue aventurier

8-12ans



RANDONNÉE - ATELIER FOUILLES - SPÉLÉOLOGIE - CANOË - CHÂTEAU DE COMMARQUE

L'alerte est donnée : un précieux vase préhistorique d'une valeur archéologique inestimable a été volé ! Une enquête passionnante, ponctuée d'épreuves, d'éénigmes et d'aventures t'attend. Mets-toi en quête des fragments égarés du fabuleux vase :

Exploration des vestiges du château de Commarque / **Atelier fouilles archéologiques**, encadré par un animateur spécialisé. / **Spéléologie** : sensibilisation au monde souterrain et sa faune particulière, encadrée par un moniteur breveté d'État / **Descente en canoë** : découverte de l'écosystème de la rivière, encadrée par un moniteur breveté d'État / **Balade avec un âne de bât** : découverte du patrimoine et du paysage. Parviendras-tu à reconstituer le fameux vase et à le restituer aux scientifiques ?

Autres activités : 1 demi-journée de baignade (piscines surveillées), activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation de la colonie de vacances.

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART** : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test d'aisance aquatique.

5 jours	tarif*
06/07 au 10/07	
20/07 au 24/07	347€ à
03/08 au 07/08	497€
17/08 au 21/08	

Réf. 406

Ma Colo' Nature

6-8ans



FAUNE / FLORE - CABANE - OBSERVATION LAND'ART - TEINTURE VÉGÉTALE

Tu es curieux de nature et la forêt est ton domaine de prédilection ? Prêts pour découvrir les secrets de la nature ? Viens vivre des expériences au contact de la nature !

Apprends à **construire une cabane**, à **t'orienter dans les bois**, à **observer les animaux** qui y vivent et à pister **leurs traces** ! Tu participeras à plusieurs activités créatives telles que le **LAND ART**, la **teinture végétale** et la réalisation d'empreintes. Tu auras l'occasion de partir à la **découverte des « petites bêtes de l'eau »** autour d'un ruisseau avec un intervenant spécialisé.

Autres activités : Une course d'orientation pour se familiariser avec les alentours du centre, une nuit à la belle étoile selon la météo (prévoir duvet), une sortie baignade (piscines et toboggans surveillés), des activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants

DÉPART : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

NOUVEAU

5 jours	tarif*
13/07 au 17/07	
10/08 au 14/08	291€ à 441€

Réf. 405

100 % Grimpe d'arbres

10-12ans



ESCALABRE : ESCALADE DANS LES ARBRES !

Les vieux chênes de nos forêts n'attendent que toi ! Viens maîtriser de nouvelles techniques, grimper toujours plus haut et dormir dans ton nid lors d'un bivouac dans les arbres. De tout là-haut tu pourras admirer le panorama de notre belle vallée !

Découverte de l'arbre et des essences de nos forêts / Apprentissage et maîtrise de nouvelles techniques de grimpe / **Bivouac** dans les arbres (prévoir un duvet), et bien entendu beaucoup de **grimpe d'arbres** !

Autres activités : une course d'orientation permettant aux enfants de bien se familiariser avec les alentours du centre, 1 demi-journée de baignades (piscines et toboggans surveillés), activités et veillées proposées par les jeunes ou l'équipe d'animation de la colonie de vacances.

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants

DÉPART : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

5 jours	tarif*
06/07 au 10/07	
27/07 au 31/07	433€ à 583€
17/08 au 21/08	

Réf. 407

Vézère Aventure

10-12ans



ITINÉRANCE - RANDONNÉE - CANOË - VÉLO

3 jours d'itinérance le long de la Vézère : Randonnée – Canoë – Vélo – Nature - Camping / Séjour itinérant 100 % dans la nature !

Prépare ton itinérance de 3 jours avec les anim' et suis la rivière à pied, en canoë et à vélo jusqu'à Limeuil, au confluent de la Vézère et de la Dordogne.

- **Étape 1** : randonnée pédestre à la découverte de la faune et de la flore du Périgord, pour rejoindre la rivière.
- **Étape 2** : descente sur l'eau en canoë pour profiter d'une ambiance rafraîchissante !
- **Étape 3** : balade à vélo VTC pour parcourir les derniers kilomètres de cette rivière en empruntant la voie verte jusqu'à la plage de Limeuil où la Vézère se jette dans la Dordogne...

A chaque étape aménage ton campement et profite des activités du camping !

Autres activités : veillée au camping et nuit sous tipis

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants

DÉPART : Pas de transport, RDV au centre de Sireuil

DOCUMENT OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test d'aisance aquatique.

5 jours	tarif*
13/07 au 17/07	
17/08 au 21/08	358€ à 508€



ISPE LARRIGADE

Biscarrosse LANDES

Départ en car de Bergerac, Trélissac

Capacité du centre :
182 JEUNES

SITUATION ET HÉBERGEMENT

Centre Ispe Larrigade : colonie de vacances à Biscarrosse, dans la pinède au bord du lac de Cazaux, à proximité de l'océan Atlantique. Chalets de 7 places compartimentés en chambres de 2 à 3 lits et une terrasse. Sanitaires et salles d'activités à proximité. Repas servis sur des terrasses extérieures couvertes. Centre inscrit dans une démarche de développement durable et de restauration responsable.

Activités communes à tous les séjours : baignades (lac et océan), veillées, spectacles et animations locales.

Réf. 601

Cavalier des dunes

ÉQUITATION - PÊCHE - ROLLER - DUNE DU PILAT

6-10ans



Un séjour en pleine nature pour les amoureux des chevaux, où tu vas découvrir les Landes, les plages, les dunes, les grands lacs et les forêts à cheval, à pied, à roller... Viens vite découvrir Biscarrosse et ses alentours !

Équitation : 6 séances pour progresser au rythme de chacun dont 1 ou 2 balades en fonction du niveau dans la forêt landaise. / **Promenade en barque** : Tu découvriras les secrets du lac Latécoère pendant une balade en barque dans les marais de Biscarrosse, et en fin de journée, visite de la mini ferme.

Pêche : Découvre la faune et la flore lors de 2 séances de pêche au lac et d'une journée en pleine nature.

Roller : 1 séance d'initiation suivie d'une balade sur la piste cyclable pour découvrir les bords du lac.

Parcours d'orientation : la forêt landaise n'aura plus de secret pour toi, participe au fameux parcours d'orientation ! / **Dune du Pilat** : Tu vas escalader la plus grande dune d'Europe avec tes copains !

Ce séjour est entièrement dédié à la découverte de l'environnement.

Autres activités : chasse au trésor, baignade dans l'océan, cabanes dans les bois, parcours de billes, concours de châteaux de sable, fabrication de cerf-volant, de déguisements, spectacle, activités sportives, animations locales...Et toutes les activités que tu proposeras seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants - **DÉPART** : Départ en car de Bergerac, Trélissac

15 jours

tarif*

03/07 au 17/07
17/07 au 31/07
31/07 au 14/08
14/08 au 28/08

1027€ à
1447€

À l'eau-céan

8-11ans



MINICATAMARAN - PLAGE - AQUAPARK - PÊCHE - DUNE DU PILAT

Un cocktail d'activités pour découvrir la côte landaise dans l'eau, sur l'eau et hors de l'eau en colonie de vacances à Biscarrosse !

Minicatamaran : 1 séance de 2h pour découvrir l'un des plus grands lacs d'Europe / **Bodyboard** : 1 séance d'initiation d'1 h dans les vagues de Biscarrosse / **Stand up paddle** : 1 séance d'initiation d'1 h pour réussir à tenir en équilibre et à glisser sur l'eau / **AquaPark** : 1 h 30 de jeu sur les structures gonflables du lac de Maguide / **Sports de plage** : initiation au beach volley, beach soccer et ultimate / **Pêche** : 2 séances de pêche traditionnelle au lac de Latécoère. **Roller/skate/trottinette** : 1 séance d'initiation pour chaque discipline, sur piste aménagée / **Sortie au Pilat** où tu escaladeras, avec tes copains de colo, la plus grande dune d'Europe / **Aventure et grand jeu** : un parcours d'orientation pour découvrir la forêt landaise et un grand jeu pour redécouvrir le plaisir de jouer ensemble.

Autres activités : Baignade au lac (périmètre permanent de baignade réservé à la colo) ou dans l'océan, activités d'expression, veillées... Et toutes les activités que tu proposeras seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 20 participants

DÉPART : Départ en car de Bergerac, Trélissac

15 jours

tarif*

03/07 au 17/07
17/07 au 31/07
31/07 au 14/08
14/08 au 28/08

880€ à
1300€

Réf. 603

Cocktail Plage

12-15ans



PLAGE - BOUÉE TRACTÉE - VTC - ROLLER

Une colo ados riche en découvertes, action, plaisir et détente. Rien de mieux pour profiter à fond de la côte landaise !

Sports de plage : initiation au beach soccer, beach volley et ultimate

Bouée tractée : 15 min de frissons garantis sur le lac de Biscarrosse

Bodyboard : 1 séance d'initiation d'1 h dans les vagues de la plage du Vivier / **Stand up paddle** : 1 séance d'1h pour apprendre à trouver l'équilibre sur une planche et à te diriger à l'aide d'une pagaye

Aquapark : 1h30 de grimpe, de glisse, de sauts dans l'eau

sur les structures gonflables de la plage de Maguide / **Découverte** du littoral, de la dune du Pilat, que tu escaladeras au coucher du soleil

VTC : une balade sur les pistes cyclables autour du lac de Biscarrosse / **Roller** : 2 séances d'initiation sur parcours sécurisé

Aventure et grand jeu : 1 parcours d'orientation pour découvrir la forêt landaise et 1 grand jeu pour redécouvrir le plaisir de jouer ensemble.

Autres activités : Activités d'expression, ping-pong, balade à trottinette ou en skate-board, animations locales, veillées...Et bien entendu, toutes les activités que tu proposeras, seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 20 participants

DÉPART : Départ en car de Bergerac, Trélissac

15 jours

tarif*

03/07 au 17/07
17/07 au 31/07
31/07 au 14/08
14/08 au 28/08

943€ à
1363€

Réf. 604

Équi'Landes

15 jours	tarif*
03/07 au 17/07	
17/07 au 31/07	1058€ à
31/07 au 14/08	1478€
14/08 au 28/08	

ÉQUITATION - VTC - AQUAPARK - ROLLER - DUNE DU PILAT

11-14ans

Pour les accros d'équitation, mais pas seulement ! Profite des plages océanes, du lac, et découvre aussi les Landes autrement, en colonie de vacances à Biscarrosse !

Équitation : 6 séances pour progresser au rythme de chacun, dont 1 ou 2 balades, en fonction du niveau, dans la forêt des Landes / **VTC** : balade au bord du lac de Biscarrosse sur les pistes cyclables aménagées / **Aqua-park** : 1 h 30 de grimpe, de sauts dans l'eau, de glisse sur les structures gonflables du lac de Maguide / **Aventure et grand jeu** : 1 parcours d'orientation pour découvrir la forêt landaise et 1 grand jeu pour redécouvrir les plaisirs de jouer ensemble / **Roller** : 1 séance d'initiation puis progression et balade à la demande / **Sortie à la dune du Pilat**, la plus grande dune d'Europe, un point de vue inoubliable.

Ce séjour est entièrement dédié à la découverte de l'environnement.

Autres activités : Baignades (lac et océan), jeux de plage, balades en trottinette ou en skateboard, activités d'expression, ping-pong, grands jeux, farniente, veillées, spectacles et animations locales. Et bien entendu, toutes les activités que tu proposeras, seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants - **DÉPART** : Départ en car de Bergerac, Trélissac

Réf. 605

Kitesurf and Glisse

15 jours	tarif*
03/07 au 17/07	
17/07 au 31/07	1187€ à
31/07 au 14/08	1607€
14/08 au 28/08	

ÉQUITATION - VTC - AQUAPARK ROLLER - DUNE DU PILAT

14-17ans

Viens tester une activité de glisse en plein essor et rare en colo : le kitesurf ! La plage de Mayotte, à Biscarrosse, offre le spot idéal pour s'initier ou progresser. Activités de glisse et balnéaires sont au programme.

Kitesurf : 3 séances de 2h et 1 séance de 3h pour apprendre les bases de pilotage de la voile, t'entraîner aux premières sensations sur terre, puis dans l'eau. Tu pourras ainsi commencer à glisser le long des plages du site de l'école de kitesurf. Activité encadrée par des brevets d'Etat / **Wakeboard** : 1 séance pour compléter le kite et te permettre de tester ton équilibre sur une planche / **Bouée tractée** : un grand frisson et une bonne partie de rigolade et de glisse sur le lac / **Roller et skateboard** : De la glisse au bord du lac ! 1 balade et 1 initiation sur les pistes cyclables en face du centre ou sur terrain sécurisé / **VTC** : 1 balade détente sur les pistes qui longent le lac et la forêt / **Sortie à la dune du Pilat** pour profiter du panorama de la plus grande dune d'Europe. **Baignades et activités** à l'océan ou au lac / **Découverte de la forêt landaise**.

Autres activités : Farniente, parcours d'orientation, sorties à Biscarrosse pour profiter des animations locales estivales, grands jeux, activités artistiques et sportives variées. Et bien entendu, toutes les activités que tu proposeras, seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants - **DÉPART** : Départ en car de Bergerac, Trélissac

Réf. 606

Stage Équitation et Océan

15 jours	tarif*
03/07 au 17/07	
17/07 au 31/07	1153€ à
31/07 au 14/08	1573€
14/08 au 28/08	

ÉQUITATION - VTC - ROLLER BODYBOARD - DUNE DU PILAT

14-17ans

Tu es fan d'équitation mais tu as aussi envie de profiter de la côte landaise et de ses plages pendant tes vacances ? Ce séjour est fait pour toi !

Équitation : 10 séances pour s'initier, progresser ou se perfectionner, dont 1 ou 2 balades au cœur de la forêt landaise / **Bodyboard** : 2 séances d'initiation d'1 h pour apprendre à glisser et profiter de 2 demi-journées sur la plage du Vivier à Biscarrosse / **Roller** : 1 séance d'initiation sur terrain sécurisé, puis progression ou balade, à la demande, animations locales / **VTC** : 1 balade sur les pistes sécurisées autour du lac de Biscarrosse / **Sortie au coucher du soleil** sur la plus grande dune d'Europe, la dune du Pilat.

Autres activités : Jeux de plage, activités d'expression, ping-pong, grands jeux, parcours d'orientation, baignade lac et océan, farniente. Et toutes les activités que tu proposeras seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants - **DÉPART** : Départ en car de Bergerac, Trélissac

Réf. 607

Cocktail glisse

15 jours	tarif*
03/07 au 17/07	
17/07 au 31/07	1187€ à
31/07 au 14/08	1607€
14/08 au 28/08	

SURF - WAKEBOARD - BOUÉE TRACTÉE DUNE DU PILAT - VTC - ROLLER

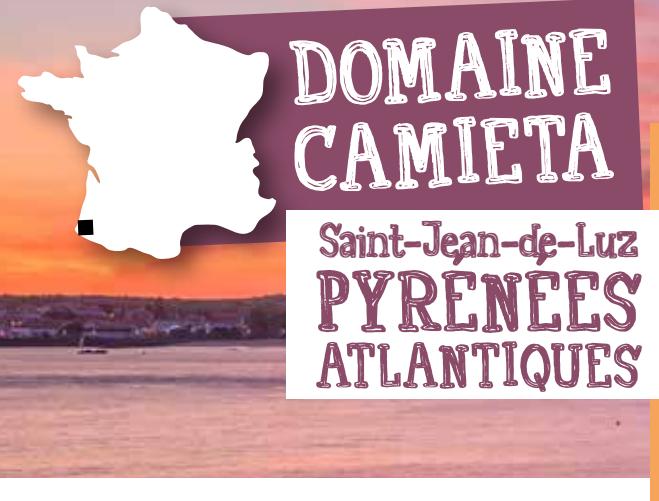
15-17ans

Fan de glisse et de sensations ? Ce séjour à Biscarrosse est fait pour toi !

Stand up paddle : complémentaire au surf, le paddle renforcera ton équilibre lors de 2 séances d'initiation d'1h. Puis tu pourras parcourir les abords du lac de Biscarrosse lors d'une séance de 2h. Sport, nature, détente et équilibre, une activité complète ! / **Surf** : 4 séances d'1 h 30 avec l'école de surf La Vigie **Wakeboard ou ski nautique** : 2 séances pour continuer à se perfectionner en techniques de glisse / **Bouée tractée** : un grand frisson de 15 min sur le lac de Biscarrosse / **Roller** : 1 séance d'initiation sur terrain sécurisé, puis progression ou balade à la demande / **VTC** : 1 balade sur les pistes cyclables autour du lac de Biscarrosse **Une sortie au coucher du soleil** sur la dune du Pilat, la plus haute d'Europe, un souvenir de vacances inoubliable ! **Baignades et activités** à l'océan ou au lac. / **Découverte de la forêt landaise**.

Autres activités : Jeux de plage, activités d'expression, ping-pong, grands jeux, parcours d'orientation, farniente, veillées, spectacles et animations locales.... Et bien entendu, toutes les activités que tu proposeras, seront, dans la mesure du possible, mises en place.

EFFECTIF DU GROUPE : 20 participants - **DÉPART** : Départ en car de Bergerac, Trélissac



SITUATION ET HÉBERGEMENT

Capacité du centre :
200 JEUNES

À 1,5 km de Saint-Jean-de-Luz, la colonie de vacances accueille les enfants et jeunes dans un parc de 2 hectares. Pour les 6/11 ans : dans la bâtie basque en chambres de 6 à 7 lits avec sanitaires à l'étage. Pour les 12/17 ans : rangements individuels en chalets lodges (prévoir un duvet). Sanitaires et lieux de vie à proximité. Centre inscrit dans une démarche de développement durable et de restauration responsable.

Activités communes à tous les séjours : baignades à l'océan, pelote basque, grands jeux, ateliers d'éveil, découverte du Pays basque, domaine d'Abbadia et sentier du littoral, veillées.

Réf. 701

Aventures Bask

GIANT SUP - PLAISANCE - BIARRITZ - TAPAS

6-9ans



10 jours

tarif*

13/07 au 22/07
22/07 au 31/07
31/07 au 09/08

723€ à
1023€

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants - **DÉPART :** Départ en train depuis **Périgueux**

DOCUMENT OBLIGATOIRE : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM

Réf. 702

Stage plongeurs d'or

PLONGÉE

8-11ans



10 ou 11 jours

tarif*

03/07 au 13/07
13/07 au 22/07
22/07 au 31/07
31/07 au 09/08
09/08 au 18/08
18/08 au 28/08

785€ à
1115€

Stage de plongée sous-marine : viens découvrir le milieu sous-marin et écrire toute la richesse de la vie marine dans ton carnet de plongée.

Plongée : 5 séances pour aller du baptême au diplôme FFESSM de plongeur d'or, d'argent ou de bronze selon l'âge et le niveau de pratique en fin de séjour. Tu apprendras à t'équiper seul, à utiliser le gilet de stabilisation en surface et dans l'eau, à lâcher et reprendre l'embout, à vider le masque sous l'eau et connaître le langage des signes des plongeurs. En fin de stage, remise du diplôme acquis. Matériel adapté aux enfants, carte de niveau et licence fédérale après les séjours.

EFFECTIF DU GROUPE : 8 participants - **DÉPART :** Départ en train depuis **Périgueux**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM, certificat médical pour la plongée

Stage Atlantic Surf

SURF

Réf. 704

Réf. 705

8-11ans

12-15ans



10 ou 11 jours

tarif*
Réf. 704

tarif*
Réf. 705

03/07 au 13/07
13/07 au 22/07
22/07 au 31/07
31/07 au 09/08
09/08 au 18/08
18/08 au 28/08

785€
à
1115€

797€
à
1127€

Stage de surf pour débutants ou confirmés, en colonie de vacances à Saint-Jean-de-Luz, sur la côte basque.

Planches softboards (ailerons souples) : **7 séances d'1 h 30** dans l'eau sur la plage d'Hendaye, pour l'initiation ou le perfectionnement. Apprends à t'équiper, t'échauffer, et dès le 1er jour, ramer, glisser couché dans la mousse et te redresser sur la planche. Changements de direction, enchaînements de virages, lecture de vagues et notions de règles de priorité. Choisis ta vague, prends de la vitesse et réalise tes premières figures : bottom-turn, roller et cut back ! Cérémonie de remise de diplôme à la fin de ton séjour. Shorty et matériel fournis.

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART :** Départ en train depuis **Périgueux**

DOCUMENT OBLIGATOIRE : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM

Réf. 708

Road Trip Bask !

ROAD TRIP - CULTURE - VOILE - PADDLE GÉANT - AQUAZONE

12-14ans



De découverte en découverte : viens explorer la côte basque jusqu'en Espagne... Un séjour riche et intense !

Road trip de Biarritz à San Sebastian. Des sorties à la journée dans chaque ville emblématique de la côte basque pour découvrir la culture du Sud-Ouest. **Voilier habitable** : 1 demi-journée de navigation en équipage avec skipper pour admirer la côte depuis l'océan. **Giant sup** : 1 séance de paddle géant pour rigoler entre copains le long des digues de Socoa ! **Aquazone** : 1 sortie au lac de Saint Pée sur Nivelle, sensations et bonne humeur garanties ! **C'est ton choix** : un ciné ? une thalasso ? une autre journée en Espagne ? À toi de choisir une séance d'activité avec l'équipe...

Autres activités : Beach-soccer, beach-volley, ultimate

EFFECTIF DU GROUPE : 18 participants - **DÉPART** : Départ en car depuis Bergerac, Trélissac

15 jours	tarif*
03/07 au 17/07	909€ à
17/07 au 31/07	1329€
31/07 au 14/08	
14/08 au 28/08	

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM.

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES : Autorisation de sortie du territoire pour mineurs, Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Réf. 710

L'échappée Basque

VTC - GLISSE - DÉCOUVERTE PAYS BASQUE
PLAGE - THALASSO

13-16ans



Tu aimes plonger, courir, sauter, pédaler, pagayer... te détendre et rigoler avec les copains et les copines ? Alors « l'échappée Basque » n'attend plus que toi !

Randonnées VTC : selon ton envie, aller sur les sites d'activités par le sentier du littoral, toute la richesse de la côte basque à portée de vélo : la corniche, le fort de Socoa, le domaine d'Abbadia / **Aquazone** : 1 sortie au lac de Saint Pée sur Nivelle . / **Glisse** : 4 séances sur paddle, giantsup et wave rafting. Chutes dans l'eau, glissades et rigolades / **San Sebastian** : une journée pour découvrir le Pays basque espagnol ! / **Thalasso** : bouger, c'est bien, se détendre, c'est sympa aussi ! 1 séance de 2 h dans les bulles à Saint-Jean-de-Luz ou Hendaye / **Découverte du Pays basque** : visites de villes typiques et découverte de l'arrière-pays / **Détente à la plage** : à volonté, ça ne manque pas ici !

EFFECTIF DU GROUPE : 12 participants - **DÉPART** : Départ en train depuis Périgueux

DOCUMENT OBLIGATOIRE : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES : Autorisation de sortie du territoire pour mineurs, Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Réf. 711

Club ados

PIROGUE - SKI NAUTIQUE - BOUÉE TRACTÉE
PLONGÉE - KAYAK - PAINTBALL ...

14-17ans



Organise et compose tes vacances à Saint-Jean-de-Luz au gré de tes envies ! L'équipe sera vigilante à ce que chacun puisse pratiquer les activités de son choix et utiliser un budget global en toute équité.

C'est en choisissant que ton séjour se créera ! Coucher de soleil en pirogue, ski nautique, bouée tractée, baptême de plongée, escalarbre, kayak de mer, randonnée palmée, paintball, thalasso ou sorties plus culturelles, comme le musée Guggenheim de Bilbao, San Sebastian ou Biarritz... Un grand choix sportif et/ou culturel, pour des vacances au top !

Autres activités : baignades à l'océan, pelote basque, grands jeux, ateliers d'éveil, découverte du Pays basque, domaine d'Abbadia et sentier du littoral, veillées.

EFFECTIF DU GROUPE : 24 participants - **DÉPART** : Départ en train depuis Périgueux (10 ou 11 jours)
Départ en car depuis Bergerac, Trélissac (15 jours)

DOCUMENT OBLIGATOIRE : PASS NAUTIQUE Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques & aquatiques dans les ACM

DOCUMENTS DE VOYAGE OBLIGATOIRES : Autorisation de sortie du territoire pour mineurs, Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), carte d'identité ou passeport en cours de validité.

10 ou 11 jours	tarif*
03/07 au 13/07	819€ à
13/07 au 22/07	1149€
22/07 au 31/07	
31/07 au 09/08	
09/08 au 18/08	
18/08 au 28/08	

15 jours	tarif*
14/08 au 28/08	891€ à 1311€



CASTEL LANDOU

Taussat GIRONDE

Départ en train depuis Périgueux jusqu'à Bordeaux puis car jusqu'au centre

AUTRES
SÉJOURS
DISPONIBLES
Nous consulter

vacances pour tous
centre partenaire de notre réseau

Capacité du centre :
195 JEUNES

SITUATION ET HÉBERGEMENT

Dans le bassin d'Arcachon, au bord de l'océan avec un accès direct à la plage. Centre Castel Landou : composé de 4 bâtiments dont 1 château, implantés dans un vaste parc avec une piscine chauffée.

Chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires et douches intégrés ou à proximité. Les repas sont cuisinés sur place par un professionnel qui veille à l'équilibre alimentaire.

Ce centre accueille des jeunes jusqu'à 17 ans.

Réf. 801

Premières vacances à l'océan

PÊCHE - NATURE - PONEY

4-6ans



Ami des animaux, des poissons et des petites bêtes, ce séjour s'adresse à toi !

Durant ton séjour, tu pourras découvrir les petits animaux qui peuplent le bassin d'Arcachon lors d'une pêche à pied et les observer dans le bassin tactile du centre. Puis, place au ramassage d'éléments naturels afin de confectionner ton ticket nature ! Non loin du centre, tu pourras faire connaissance avec les poneys. Tu apprendras à brosser ton poney, le seller, le monter et surtout le caresser et développer une relation privilégiée avec lui dans un environnement calme et verdoyant. On profitera d'une journée pour gravir la Dune du Pilat, ce sera le moment de jouer les pieds dans l'eau.

Activités axées sur la découverte de la faune et de la flore du milieu marin.

EFFECTIF DU GROUPE : 19 participants

DÉPART : Départ en train depuis Périgueux jusqu'à Bordeaux puis en car jusqu'au centre

7 jours

tarif*

17/07 au 23/07
24/07 au 30/07
21/08 au 27/08

**470€ à
680€**

Réf. 802

Destination Bassin d'Arcachon

**CANOË - PÊCHE
DUNE DU PILAT - KARTING**

7-11ans



Un tour du Bassin pour le découvrir dans toute sa splendeur !

Pour observer la **faune** et la **flore**, direction la Leyre en **canoë**, sans oublier la **pêche à pied** avec l'observation dans le bassin tactile. Prêt(e) à gravir la **Dune du Pilat**, la plus haute dune d'Europe ? Pour compléter le séjour, une sortie escalarbre qui permet de se balader d'arbre en arbre.

EFFECTIF DU GROUPE : 60 participants

DÉPART : Départ en train depuis Périgueux jusqu'à Bordeaux puis en car jusqu'au centre

ATTESTATION OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test d'aisance aquatique.

7 jours

tarif*

17/07 au 23/07
24/07 au 30/07
21/08 au 27/08

**570€ à
780€**

Réf. 803

Cocktail sensations

PIROGUE - DUNE DU PILAT - KART

12-14ans



Un séjour dynamique pour les curieux qui aiment tester différentes activités !

Ce séjour est l'occasion de découvrir l'exotisme de la glisse en paddle, 1 sortie escalarbre avec tyroliennes à gogo..., sensations garanties ! Et enfin l'ascension de la mythique Dune du Pilat et admirer la vue magnifique sur la côte océane et la forêt landaise.

Autres activités : mini-golf et baignade.

EFFECTIF DU GROUPE : 60 participants

DÉPART : Départ en train depuis Périgueux jusqu'à Bordeaux puis en car jusqu'au centre

ATTESTATION OBLIGATOIRE : attestation de réussite au test pass nautique.

7 jours

tarif*

17/07 au 23/07
24/07 au 30/07
21/08 au 27/08

**590€ à
800€**

DOMAINE ÉQUILAND

Cassen LANDES

NOUVEAU

Départ en train de Périgueux uniquement

AUTRES SÉJOURS DISPONIBLES
Nous consulter

vacances pour tous
centre partenaire de notre réseau

Capacité du centre :
174 JEUNES

SITUATION ET HÉBERGEMENT

Le Domaine Équiland à Cassen au cœur des Landes, dans un parc de 10 ha aménagé et sécurisé pour le bien-être des jeunes. Beaucoup d'activités et un environnement idéal pour une colonie de vacances dynamique. Hébergement en chambres de 4,6 et 8 lits, douches et sanitaires complets collectifs. Salle de restauration, centre équestre, skatepark, piscine, parcours d'orientation, nombreux terrains : foot, rugby, basket, tennis, minigolf.

Pour tous les séjours : Animations sur les espaces naturels du site, et transmission des réflexes écologiques et des valeurs du respect de la faune et la flore. Mise en place d'animations avec comme bases la nature et l'environnement : activités manuelles et artistiques, balade en forêt, course d'orientation...

Réf. 901

Quad Sensations



QUAD - MÉCANIQUE - CONDUITE EN FORêt

6-12ans

13-15ans

Colonne de vacances spéciale quad alliant les plaisirs de la conduite aux grands espaces accessibles à tous. Sensations fortes garanties dans les Landes ! Adapté aux jeunes motards initiés ou débutants.

Quad : 5 à 6 séances d'1h30 de pilotage (véhicules thermiques de 50 à 125 cc) et beaucoup d'exercices différents à réaliser. Cet engin tout-terrain passe partout, mais peut devenir technique sur certains reliefs ou lors de franchissement d'obstacles par exemple. Initiation ou perfectionnement sur les chemins du domaine, sur circuit ou en forêt des Landes. **Mécanique** : sensibilisation aux premières notions pour prendre soin de ton quad (environ 30 minutes par séance). **Conduite en forêt** : sécurité, respect des autres pour une bonne intégration dans la circulation.

Autres activités : piscine (5 séances d'1h selon les conditions météo), bubble-foot, lasertag, VTT, course d'orientation, voitures télécommandées, grands jeux en forêt. Journées à thème, dîners thématiques et des veillées spectacle, casino, boum...

EFFECTIF DU GROUPE : 30 participants - **DÉPART** : Départ en train depuis Périgueux

Réf. 902

Les Riders d'Équiland



8-12ans

13-15ans

SKATE - TROTTINETTE - FREESTYLE

Accro de glisse urbaine en recherche de sensations fortes, viens rider en colonie de vacances, dans les Landes, sur le skatepark du Domaine Équiland !

Le plein de sensations en expérimentant 2 glisses !

- Skate, trottinette** : techniques de glisse, de déplacement, de saut ou encore de slalom et de vitesse pour débutants ou initiés.
- Freestyle** : avec ton audace et ta persévérance, sensations fortes garanties en passant les figures apprises ou imaginées sur les rampes, les tables et les transferts. A toi d'être courageux et créatif pour inventer les meilleurs « tricks » afin d'impressionner les autres riders.

Si tu préfères la compétition au freestyle, pas de problème. Tu pourras également défier les copains en équipe ou en solo sur des parcours de vitesse de plus en plus techniques et variés, avec des obstacles, des sauts et des franchissements.

Autres activités : bubble-foot, lasertag, VTT, tir à l'arc d'initiation, voitures télécommandées, grands jeux en forêt, tournois sportifs, ping-pong, tchoukball/kinball/pullball, volley.

EFFECTIF DU GROUPE : 16 participants

DÉPART : Départ en train depuis Périgueux

8 jours

tarif*

26/07 au 02/08

02/08 au 09/08

563€ à 803€

Réf. 903

Motocross



6-12ans

13-15ans

MOTO - CONDUITE EN FORêt - MÉCANIQUE

Les jeunes conducteurs vont acquérir de bons réflexes pour devenir de futurs pilotes !

Adapté aux jeunes motards initiés ou débutants.

- Moto** : 5 à 6 séances d'1h30 sur divers circuits privés ou en forêt et adaptés à l'âge et au niveau de chacun. Tu piloteras une moto PW50, 110 CRF et 125 CRF. Beaucoup d'exercices différents (gymkhana, parcours d'adresse à obstacles) pour finir sur différents reliefs. Changement constant de circuits pour évoluer vers un pilotage plus technique de la moto.

Conduite en forêt : sécurité, respect des autres pour une bonne intégration dans la circulation.

Mécanique : sensibilisation aux premières notions pour prendre soin de la moto (environ 30 minutes par séance).

Autres activités : piscine (5 séances d'1h selon les conditions météo), bubble-foot, lasertag, VTT, course d'orientation, voitures télécommandées, grands jeux en forêt. Journées à thème, dîners thématiques et des veillées spectacle, casino, boum...

EFFECTIF DU GROUPE : 30 participants

DÉPART : Départ en train depuis Périgueux

8 jours

tarif*

26/07 au 02/08

02/08 au 09/08

774€ à 1014€

D'autres séjours proposés par le réseau de la ligue de l'enseignement - Vacances Pour Tous

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ LE SÉJOUR CORRESPONDANT À VOS ENVIES DANS NOS PAGES DÉPARTEMENTALES ?

Nous vous proposons, au départ de notre région, d'autres séjours en France ou à l'étranger, pour les 4/17 ans avec de nombreux thèmes d'activités : multisports, arts & création, sciences et techniques, culture & patrimoine, vacances studieuses...



Retrouvez toutes nos offres dans la brochure « Vacances été 2026 ». Pour la recevoir gratuitement contacter la ligue de l'enseignement de la Dordogne au **05 53 02 44 25**



PRIX À PAYER POUR LES FAMILLES PÉRIGORDINES



La Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne soutient notre action en matière de vacances collectives d'enfants à travers son dispositif « A.V.E. » ; votre notification vous a été adressée précisant les aides auxquelles vous avez droit suivant votre quotient familial (maximum 14 jours dans l'été).

CAF de la Dordogne
50 rue Claude Bernard
24000 PÉRIGUEUX
Tél. 05 53 02 51 00
www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-dordogne



LES PRIX DE SÉJOURS :

- **Le prix "bas"** : il intègre « l'A.V.E. » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 400€ ; l'aide de la C.A.F. est déduite du prix de séjour
- **Le prix "haut"** : familles ayant un quotient familial supérieur à 1 000€.

« L.A.V.E. » (Aide aux Vacances Enfants) :

- Pour une famille ayant un quotient familial compris entre 0€ et 400€ l'aide à déduire du prix "haut" sera de 30€/jour.
 - Pour une famille ayant un quotient familial compris entre 400.01€ et 800€ l'aide à déduire du prix "haut" sera de 25€/jour.
 - Pour une famille ayant un quotient familial compris entre 800.01€ et 1 000€, l'aide à déduire du prix "haut" sera de 16€/jour.
- Pour un enfant bénéficiaire de l'AEEH: aide majorée de + 3€ à + 4€/jour suivant Q.F.
- Et si au moins 3 de vos enfants (frères et sœurs) effectuent un séjour en colo, vous pouvez contacter le travailleur social de votre secteur pour faire une demande d'aide complémentaire.

LE CAHIER DES PARENTS... AIDES COMPLÉMENTAIRES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

- Bénéficiaires du RSA : jusqu'à 170 € pour le séjour (votre demande sera étudiée par le service vacances).

Comment faire ? Nous adresser copie de la dernière attestation de paiement RSA lors de votre inscription, la ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture.

- Autres aides possibles : vous renseigner auprès de l'Assistante Sociale de votre secteur.

Pour tout complément d'information : ligue de l'enseignement
Tél. 05 53 02 44 00



LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

(Maximum de 22 jours dans l'année)

Comment faire ? Nous adresser vos documents «Aides aux vacances» MSA lors de votre inscription, la ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture.

Pour tout complément d'information : MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DORDOGNE LOT-ET-GARONNE - 7, Place du Général Leclerc - 24012 PERIGUEUX – Tél. 05 53 67 77 77



LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Sur dossier en fonction des revenus et de la situation familiale. Aide possible moyenne de 80€ par enfant pour le séjour.

Comment faire ? Demander un formulaire à la ligue de l'enseignement, le remplir et le retourner accompagné des justificatifs demandés. La ligue de l'enseignement déduira le montant de l'aide de votre facture.

Pour tout complément d'information : la ligue de l'enseignement
Tél. 05 53 02 44 00

LES MAIRIES

CAISSES COMMUNALES D'ACTIONS SOCIALES

Comment faire ? Se renseigner directement à la Mairie de votre lieu de résidence. Si une bourse vous est octroyée :

- soit la Mairie informe la ligue 24 et le montant est déduit directement de la facture.
- soit l'aide vous est accordée directement.

LES COMITÉS D'ENTREPRISE - ADMINISTRATIONS

Comment faire ? Se renseigner auprès du responsable de l'Action Sociale-Vacances de votre Comité d'Entreprise ou de votre administration. Si une bourse vous est octroyée : même démarche que pour les mairies.



DISPOSITIFS PASS'COLO
et COLOS APPRENANTES

Au moment où nous imprimons cette brochure, nous ne savons pas si ces dispositifs seront reconduits en 2026. Si c'était le cas, nous mobiliserons ces aides à chaque fois que cela sera possible dans les conditions fixées par l'état.

LES ORGANISMES CARITATIFS :

SECOURS POPULAIRE - SECOURS CATHOLIQUE,

CROIX ROUGE...

Comment faire ? Se renseigner auprès des Assistantes Sociales. Si une bourse vous est octroyée : même démarche que pour les mairies.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :

1

S'INSCRIRE ?

Remplissez soigneusement le bulletin de réservation et renvoyez-le à la ligue de l'enseignement, accompagné :

- d'un **acompte obligatoire** de **85€**, non remboursable,
- des **justificatifs** d'éventuelles prises en charge financières dont vous bénéficiiez (« A.V.E. » CAF 24, Bons vacances MSA, etc.)...

Attention : tout bulletin de réservation non accompagné de l'acompte de 85€ ne sera pas pris en compte. Aucune inscription par téléphone ou par e-mail.

2

RÉGLER SON SÉJOUR ?

La confirmation d'inscription précisera le solde à régler après réception de votre bulletin de réservation. Elle tiendra compte de l'acompte et des différentes aides accordées et justifiées. Vous pouvez régler le solde du séjour par chèque bancaire, virement, postal ou espèces. La ligue est adhérente à l'Agence Nationale des Chèques Vacances et accepte donc ce paiement. Il est possible de régler le solde par paiements échelonnés.

Ne seront admis à participer aux séjours que les enfants des familles qui auront :

- **acquitté les frais correspondants** ; le non-respect de la date limite de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription.
- **retourné les imprimés demandés** pour valider l'inscription.

3

MODIFICATION / ANNULATION D'UN SÉJOUR ?

Attention : toute **modification d'une inscription**, du fait du participant, entraînera la perception de **85€ de frais / dossier**.

Si vous devez **annuler une inscription**, veuillez nous le faire savoir par **lettre recommandée**, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription entraînera la perception de frais, par dossier, selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ : **85€ / dossier**
- entre 30 et 21 jours avant le départ : **30 % du prix total**
- entre 20 et 15 jours avant le départ : **60 % du prix total**
- entre 14 et 8 jours avant le départ : **80 % du prix total**
- moins de 8 jours avant le départ : **100 % du prix total**

En cas de non-présentation au départ, de séjour écourté volontairement, de renvoi durant le séjour pour problèmes de comportement ou pour raison d'inadaptation, **il ne sera effectué aucun remboursement**.

La ligue de l'enseignement de la Dordogne se réserve le droit d'annuler un séjour ou un lieu de départ. Les familles en seront informées 15 jours avant la date de départ prévue. Des propositions de remplacement pourront être faites.

4

L'ASSURANCE ANNULATION : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Nous vous conseillons de **prendre connaissance** des conditions en **page 24** !

NOTRE PROJET ÉDUCATIF, NOTRE CONCEPTION DES VACANCES

Émanation de la Ligue de l'enseignement (association fondée en 1886), *Vacances pour tous* a contribué au développement des colonies de vacances citoyennes et accessibles à tous.

Grâce à la volonté de passionnés et à la fidélité de ses adhérents, *Vacances pour tous* est devenu le principal organisateur de séjours pour enfants et adolescents.

Consultable sur www.laligue24.org

DES ANIMATEURS FUN, PRO ET À L'ÉCOUTE

Vacances pour tous est un univers dynamique, où nos animateurs sont les artisans de moments inoubliables pour les enfants. Leur passion pour leur travail se traduit par un accompagnement attentif et bienveillant, guidant les enfants à travers leurs découvertes, leurs défis et leurs moments de joie.

UN ENCADREMENT RENFORCÉ

Pour les 4/6 ans : c'est 1 animateur (titulaire ou en cours de formation BAFA) pour 6 enfants, ce qui est plus que le taux d'encadrement minimum requis. Au moins un membre de l'équipe de direction a une formation spécifique "petite enfance".

Pour les + 6 ans : c'est 1 animateur (titulaire ou en cours de formation BAFA) pour 8 ou 10 enfants (au lieu de 12 minimum requis).

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Pour les activités spécifiques, nous faisons appel à des moniteurs brevetés d'État afin d'en garantir le bon déroulement. Chaque année, nous formons des stagiaires aux diplômes d'animation et d'encadrement reconnus par l'État (BAFA et BAFD).



NOTRE AMBITION

DEVENIR LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE COLONIE DE VACANCES NOUVELLE GÉNÉRATION

Notre mission est fondamentale : offrir des vacances mémorables à tous les enfants, en proposant une gamme diversifiée de séjours adaptés à leurs besoins et à leurs envies.

Nous aspirons à bien plus qu'une simple expérience de vacances : nous voulons laisser une empreinte indélébile dans le cœur de chaque enfant.

Nous souhaitons également renforcer notre engagement envers l'écologie en faisant de nos séjours des vacances durables et heureuses.

UNE JOURNÉE TYPE EN COLO

LE MATIN : Après un réveil échelonné et un bon petit déjeuner, et en attendant que tous les copains.ines soient réveillés.ées, des jeux calmes sont proposés. Une fois la toilette du matin et le rangement des affaires effectués, place aux premières activités de la journée...

L'APRÈS-MIDI : Un temps calme à durée variable et adapté à l'âge des participants... Et c'est reparti pour les activités de l'après-midi... avant la pause goûter.

EN FIN DE JOURNÉE : C'est l'heure de la toilette (douche) et aussi du temps pour soi (téléphone, écrire une carte postale, lire, jouer à des jeux...) sous la bienveillance de l'équipe d'animation.

Sans oublier **LES REPAS DU MIDI ET DU SOIR** : Des plats variés et équilibrés préparés avec soin en présence des animateurs qui veillent au bon déroulement de ces temps !

ET APRÈS LE DÎNER : Place à la veillée adaptée à l'âge des participants, du rythme du séjour, des activités de la journée... et ensuite, les animateurs.trices veillent au coucheur pour une bonne nuit de sommeil et repartir dès le lendemain !

UNE APPROCHE ÉDUCATIVE INNOVANTE

Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, notre approche éducative est le reflet de nos valeurs fondamentales. Nous croyons en l'importance de combiner pédagogie et divertissement pour offrir aux enfants une expérience enrichissante et stimulante.

Nous souhaitons leur donner la possibilité de se construire, de développer leur sensibilité artistique et sportive, de découvrir de nouveaux horizons.

Nous travaillons chaque jour pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant et le plus important, les faire grandir sur le plan intellectuel, émotionnel et social.

Partager des principes dans un cadre serein :

ÉMANCIPATION, SOCIALISATION

Préalables indispensables vers l'autonomie permettant à chacun de prendre sa place dans la société.

CITOYENNETÉ

Volonté d'agir pour la société, d'acquérir des connaissances et d'en développer.

SOLIDARITÉ, ENGAGEMENT

Alliance qui participe à la construction d'une société plus juste, plus fraternelle.

DÉMOCRATIE

Liberté qui s'appuie sur le droit de chacun à participer à des prises de décisions collectives.

DIVERSITÉ, ÉGALITÉ

Source d'enrichissement individuel et collectif qui garantit le vivre ensemble.

LAÏCITÉ

Garantit l'expression de la diversité. Elle crée les conditions propices pour « faire société ».

TOUS SANS EXCEPTION



Chez Vacances pour tous, les différences nous enrichissent autant que les ressemblances.

Nous créons un environnement où chaque enfant se sent accepté, respecté et valorisé.

Bienvenue dans nos colonies où chaque moment est une nouvelle expérience à savourer ensemble.

Chez nous, la mixité sociale est un objectif important. Elle doit permettre à des enfants issus de milieux sociaux, culturels ou géographiques différents de se côtoyer et de partager ensemble des moments conviviaux.

Vacances pour tous s'engage à aller encore plus loin dans l'accueil de toutes les différences, qu'elles soient individuelles ou sociales.

Nous nous engageons à proposer un prix au plus juste, pour que nos séjours soient toujours accessibles et des activités proposées.



TOUS ÉPANOIS

Nous défendons l'idée d'en faire une aventure joyeuse, commune et durable pour se fabriquer des souvenirs inoubliables, créer des amitiés fortes et devenir les adultes épanouis de demain.

Avec Vacances pour tous, plus on est différents, plus on rit ! On peut ainsi se révéler individuellement et s'épanouir collectivement dans le respect de l'autre. La diversité, la mixité, l'égalité garçons-filles sont les piliers de notre identité.

En mode détente ou tonique, les vacances, c'est à chacun son rythme ! Prendre son temps, c'est indispensable pour un apprentissage et une progression efficaces et constructifs. Ici, pas de place à la morosité. Les activités se pratiquent dans la joie et la bonne humeur. Les animateurs veillent à rassurer les plus timides du groupe et à effacer les petits coups de blues.

ON EST LÀ POUR S'AMUSER ET PRENDRE DU PLAISIR !

Les vacances, c'est aussi la liberté. Celle de choisir ses activités et d'être aussi acteur de son séjour en proposant ses idées... Et si on organisait une veillée chamallows ?

TOUS ÉCO-ACTEURS

Chez Vacances pour tous, nous transformons l'apprentissage des gestes écologiques en une aventure amusante et captivante pour les enfants.

En leur transmettant des connaissances et des valeurs écologiques, nous les encourageons à devenir des acteurs engagés dans la protection de notre planète pour les générations futures.

Grâce à des activités ludiques et rigolotes, ils deviennent de véritables super-héros de l'environnement, apprenant à protéger la planète tout en s'amusant.

NOUS LEUR MONTRONS L'EXEMPLE

L'éducation à l'environnement est présente dans la quasi-totalité de nos centres.

- 25 années d'expérimentation dans ses centres CED (Citoyenneté-Environnement-Développement durable).

- 32 de nos centres ont déjà obtenu l'écolabel européen délivré par l'Afnor.

Nous privilégions les ressources locales, qu'elles soient alimentaires ou professionnelles.



Bien préparer le séjour

AVANT LE DÉPART

LES PIÈCES D'IDENTITÉ

Attention ! Certains séjours, présents dans cette brochure, nécessitent certains documents obligatoires. Se référer pour chaque séjour à la mention « Diplôme(s) / Attestation(s) Obligatoire(s) ». Toute pièce justificative non fournie (notamment concernant les vaccinations) pourra remettre en cause la faisabilité du séjour.

LE DOSSIER DE L'ENFANT

Une fiche de renseignements médicaux et individuels sera à remplir. Veillez à les remplir soigneusement car elles comportent des informations essentielles pour le bon déroulement du séjour. Toute pièce justificative non fournie (notamment concernant les vaccinations) pourra remettre en cause la faisabilité du séjour.

VACCINS - TRAITEMENT MÉDICAL

Selon l'article 1 de l'arrêté du 20/02/2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles il est précisé que l'admission d'un mineur en centre de vacances est conditionnée à la fourniture préalable :

1° D'informations relatives :

- a) Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications : Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin ;
- b) Aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour ;
- c) Aux pathologies chroniques ou aiguës en cours ; le cas échéant, les coordonnées du médecin traitant seront fournies.

Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra être jointe et, s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage ;

2° D'un certificat médical de non-contre-indication lorsqu'une ou plusieurs activités physiques mentionnées à l'article 13 du décret du 3 mai 2002 susvisé sont proposées dans le cadre de l'accueil. Donc, si la fiche de renseignements médicaux et individuels n'est pas complétée et fournie avant le départ du séjour, nous ne serons pas en mesure d'accueillir l'enfant concerné. Aucun remboursement de séjour ou de voyage ne pourra être accordé si l'absence de ce document était constatée.

LA FICHE DE TROUSSEAU

Cette fiche n'est qu'indicative et la fiche descriptive du séjour vous indiquera les compléments indispensables. Il est recommandé de marquer le linge, les vêtements et les objets personnels. Pour une période courte, le lavage du linge ne peut, en général, être assuré par le centre.

LA CONVOCATION DÉPART

Selon le lieu de départ précisé par vos soins au moment de l'inscription, une convocation vous sera adressée une quinzaine de jours avant le jour de départ.



PENDANT LE SÉJOUR

PRENDRE DES NOUVELLES

Messagerie vocale : Certains centres mettent en place une messagerie vocale qui vous permettra d'avoir des nouvelles quotidiennes de votre enfant si vous le souhaitez.

Le blog : Certains centres mettent en place un blog qui permet de suivre le déroulement du séjour.

Les téléphones mobiles : Nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. **Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.**

L'ARGENT DE POCHE

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop. Sur place, deux solutions :

- L'enfant conserve son propre argent.
- L'argent est confié à la direction du centre qui en déléguera la gestion à l'enfant.

RESPECT DES COUTUMES ALIMENTAIRES

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité. Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas, nous opterons pour le remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription. Nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous chercherons ensemble une solution pour pouvoir accueillir l'enfant sans risque pour sa santé.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Nos séjours permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap au sein d'un séjour classique avec un animateur BAFA référent sur la vie quotidienne pour mettre en confiance rassurer et accompagner l'enfant pour s'intégrer au groupe, si nécessaire. Des rencontres ou rendez-vous téléphoniques avec l'organisateur, les responsables légaux et l'enfant peuvent être organisés en amont du séjour pour identifier un lieu et une thématique adapté aux besoins et aux envies de l'enfant.



BULLETIN INDIVIDUEL DE RESERVATION ÉTÉ 2026

IMPORTANT : À remplir en MAJUSCULES, avec précision. Ne pas oublier de dater et signer.

OBLIGATOIRE * : le bulletin de réservation doit nous parvenir accompagné d'un acompte de 85 €**

*Voir conditions générales d'inscriptions page 15 de la brochure

**Au choix : par chèque, virement, espèces ou chèques vacances

LE PARTICIPANT :

NOM :

Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

En situation de handicap* : oui (*) non

(* Si oui un P.A.I. sera mis en place avant inscription définitive

Information pour une inscription groupée avec celle de :

Nom : Prénom :

LE(S) SÉJOUR(S) :

1^{er} CHOIX

Réf. Séjour :

Nom Séjour :

Dates : du au

2^e CHOIX (si 1^{er} choix complet)

Réf. Séjour :

Nom Séjour :

Dates : du au

LE TRANSPORT :

Ville de départ : - Ville de retour : ou RDV SUR PLACE AU CENTRE :

Garantie Annulation Optionnelle à souscrire au moment de l'inscription :

⁽¹⁾ Je souscris la Garantie Annulation Optionnelle. J'ai pris connaissance des conditions en page 24 de la brochure. Joindre un chèque à part d'un montant de 4,50 % du prix « haut » du séjour (chèque libellé à l'ordre de La ligue 24).

⁽¹⁾ Je ne souscris pas la Garantie Annulation Optionnelle.

⁽¹⁾ Cocher la case

ADRESSE OÙ VIT LE JEUNE : père mère tuteur légal autre **Préciser :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. portable :

Tél. fixe : Email (obligatoire) :

Adresse de facturation si différente de celle du jeune :

Code postal : Ville : Tél. :

Le cas échéant, Nom de la collectivité :

(Qui inscrit l'enfant)

Nom et fonction du correspondant *** :

*** À préciser éducateur, assistante sociale, délégué(e) à la tutelle si UDAF

Adresse mail (obligatoire) :

Cachet de la collectivité

AIDES AU DEPART :

N° d'allocataire CAF (obligatoire) : ou N° Sécurité sociale MSA :

Quotient Familial (QF) :

Joindre obligatoirement justificatif CAF AVE 2026 ou attestation QF MSA mois de février 2026

Bénéficiaire du RSA : OUI NON - (Si OUI, joindre votre dernière attestation de paiement RSA)

A remplir OBLIGATOIREEMENT par le responsable légal ou par le responsable de la collectivité :

Je, soussigné responsable légal, agissant tant pour moi-même que pour le compte de la personne inscrite certifie, par la présente:

- avoir pris connaissance de la brochure LIGUE 24 été 2026 qui constitue l'information préalable,
- avoir pris connaissance des C.P.V. régissant tous les séjours et des conditions de la garantie annulation de la brochure, et y souscrit dans leur intégralité,
- m'engage à payer, avant le début du séjour, soit avant J-30 date de départ, la part des frais de séjour m'incombant suivant les conditions générales de la brochure.

J'accepte l'utilisation des données personnelles de ce formulaire par la Ligue de l'enseignement de la Dordogne dans le cadre exclusif du traitement de ma demande

Fait à le

Signature obligatoire du responsable légal



La Ligue de l'enseignement de la Dordogne - Service vacances - BP 80010 - 24001 PÉRIGUEUX Cedex - Tél. 05 53 02 44 00

Email : vacances@laligue24.org - Web : www.vacances.laligue24.org - N° SIRET : 775 570 476 00116 - N° APE : 9499Z

Association adhérente à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - CENTRE CONFEDERAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le N° IM075 100 379

Garant financier : UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris / Assureur : Groupama

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, C'EST AUSSI :



AF2P



Contrat de vente de voyages et de séjours

Article R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux 3^e et 4^e alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section. **Article R211-4** - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13^e de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du

séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13^e de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13^e de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Préambule

Vacances pour tous est la marque de distribution des prestations touristiques de loisirs destinées aux enfants et aux adolescents vendues par la Ligue de l'enseignement, association nationale à but non lucratif reconnue d'utilité publique dont le siège social est situé 3, rue Rémamier - 75007 Paris, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100379. Garantie financière Unat Paris.

Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents (les voyageurs ou les participants) de la Ligue de l'enseignement et des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement. Les conditions particulières de vente Vacances pour tous s'appliquent dans le cadre de la réglementation française en vigueur à compter du 1er juillet 2018 et notamment des articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme. Elles sont portées à la connaissance du voyageur par Vacances pour tous ou l'association vendueuse avant tout engagement de sa part et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des prestations et, dans certains cas, les conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes conditions particulières de vente. L'information préalable prévue à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme peut être modifiée après publication et consultation par les voyageurs, notamment quant aux caractéristiques principales des services de voyage (notamment les conditions de transport, le déroulement du séjour et l'hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de personnes éventuellement requis pour la réalisation du voyage, aux conditions de résolution (annulation) par le voyageur, conformément aux articles R. 211-5 et L. 211-9. Le voyageur en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat de voyage. En validant son contrat, le voyageur reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies sur la brochure. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des présentes conditions par le voyageur aura pour effet sa renonciation à tout bénéfice des prestations proposées par Vacances pour tous. Les présentes conditions particulières de vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure.

Absence de droit de rétractation et démarchage téléphonique.

En vertu de l'article L. 221-28-12° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Lorsque ses coordonnées téléphoniques sont recueillies, le client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur une liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique, par exemple : <http://www.bloctel.gouv.fr>.

Notre organisation technique

La ligue 24 / Vacances pour tous
BP 80010 - 24001 Périgueux Cedex
Tél 05 53 02 44 00
E-mail : vacances@laligue24.org

1. Responsabilité de Vacances pour tous

Vacances pour tous apportera l'aide nécessaire au voyageur en difficulté, mais déclinerà toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au voyageur si une non-conformité lui est imputable, notamment dans les cas suivants :

- frais générés pour la perte des titres de transport par le voyageur (frais et pénalités de rémission des billets et frais induits notamment en cas de prolongation du séjour dans le pays de destination) ;

- dette contractée par le client auprès d'un tiers (ex : extra dans les hôtels, etc.) ;
- perte de pièces d'identité ou tout autre document indispensable à la sortie du pays de destination et au retour en France.

Vacances pour tous est responsable de plein droit de la bonne exécution des services prévus par le contrat de voyage, en vertu de l'article L. 211-16-I du Code du Tourisme. Le voyageur est informé que la responsabilité de Vacances pour tous ne saurait en aucun cas être engagée lorsque le dommage revêtant un caractère imprévisible ou inévitable est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage, ou résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables (ex : guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...).

En cas d'application de la responsabilité de plein droit de Vacances pour tous du fait de ses prestataires, les limites de dédommagement prévues à l'article L.211-17-IV du Code du Tourisme, notamment lorsque des conventions internationales circonscrivent les indemnisations dues par ces prestataires, trouveront à s'appliquer. Dans les autres cas, le contrat peut limiter les dommages et intérêts éventuels à trois fois le prix total du voyage (sauf préjudices corporels et fautes intentionnelles ou par négligence). Il peut arriver, pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des prestataires sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues. Vacances pour tous ne pourra être déclarée responsable en cas d'incident survenant au voyageur à l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place auprès d'un prestataire extérieur ou résultant de son initiative personnelle.

2. Règlement interne et comportement

Le participant au séjour et son responsable légal s'engagent au respect des obligations résultant du contrat et à l'observation d'un comportement respectueux au cours du séjour, à l'égard des personnes et des biens. Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiante sont interdites. Concernant la consommation d'alcool, Vacances pour tous applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre est formellement interdite. Vacances pour tous veille au respect de la santé des participants accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal du participant en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à décider d'un rapatriement disciplinaire afin de préserver le bien-être et la sécurité du participant lui-même comme des autres participants inscrits au même séjour. Le régime des sorties est contrôlé et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. Le non-respect, pendant le séjour, du règlement interne de Vacances pour tous et du règlement propre à chaque centre peut entraîner, après décision exclusive de l'équipe de direction du centre, une mesure d'éviction disciplinaire du participant. L'équipe de direction du centre indiquera aux titulaires de l'autorité parentale les faits commis par leur enfant mineur qui ne permettent pas le maintien de ce dernier dans la structure en raison des troubles manifestes et caractérisés occasionnés et qui nuisent au bon déroulement du séjour. En cas de décision d'éviction disciplinaire, le ou les titulaires de l'autorité parentale doivent venir récupérer sans délai leur enfant mineur sur le lieu de séjour, dès notification de la décision d'éviction. En cas d'impossibilité majeure dûment justifiée, et acceptée par l'équipe de direction, les titulaires de l'autorité parentale s'engagent à assurer son accueil en gare ou à l'aéroport, au point de regroupement convenu, le jour de son retour anticipé.

Dans le cadre d'une éviction disciplinaire, les frais supplémentaires liés à ce retour anticipé, y compris le coût du transport aller-retour éventuel d'un accompagnateur missionné, ses frais de mission et de toute dépense afférente, demeurent intégralement à la charge du ou des titulaires de l'autorité parentale. Aucune somme ne sera remboursée au titre du séjour interrompu. Il est expressément rappelé qu'en vertu de l'article 1242 du Code Civil, le ou les titulaires de l'autorité parentale sont solidialement responsables du dommage causé par leur enfant mineur habitant avec eux, et ce, même lorsque l'enfant est temporairement confié à un tiers, tel qu'un organisme de centre de vacances. La responsabilité parentale demeure ainsi engagée pendant toute la durée du séjour, y compris en cas de faute, d'incivilité ou de non-respect des règles. En inscrivant un participant à un séjour de Vacances pour tous, ses responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. Si la responsabilité de Vacances pour tous devait être mise en cause du fait d'actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, y compris pendant le transport, Vacances pour tous exercera son recours en responsabilité à l'encontre du responsable légal du participant. D'une manière générale, Vacances pour tous déconseille la détention d'objets de valeur pendant le séjour dans les centres et décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés par le participant. Il est donc recommandé de confier les objets de valeur à l'encadrement qui les restituera au participant au moment de son départ.

3. Déroulement des voyages et séjours

Tout séjour volontairement interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée par le participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants aux séjours, Vacances pour tous se réserve le droit de refuser des inscriptions lorsque les infrastructures disponibles ou les mesures de sécurité en place ne permettent pas de garantir des conditions d'accueil sûres et adaptées aux besoins spécifiques des participants. Cela peut inclure des situations dans lesquelles les activités proposées ne sont pas compatibles avec les conditions physiques, cognitives, sensorielles, motrices ou mentales du participant.

Lors de la conclusion du contrat, le participant doit attirer l'attention de Vacances pour tous sur tout élément déterminant de son choix et sur tout besoin particulier le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Vacances pour tous indiquera au client si elle peut répondre contractuellement à ce besoin. Dans les cas d'incompatibilité entre les activités et les besoins du participant, des alternatives adaptées pourront lui être proposées. Ces alternatives peuvent consister en une réorientation vers un séjour dans un établissement disposant d'infrastructures adaptées, permettant le bon déroulement des activités dans des conditions optimales de sécurité. Si ces capacités d'accueil adaptées ne sont pas disponibles, d'autres activités plus appropriées à la condition du participant pourront lui être suggérées, afin de garantir une expérience sécurisée et enrichissante. La responsabilité du participant, ou de son représentant légal, en tant que de besoin, sera engagée, dans les limites du droit applicable, en cas de dissimulation au regard de Vacances pour tous d'un tel état pathologique sévère préexistant et contre-indiqué pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour. Confrontée à une telle situation, Vacances pour tous pourra, dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant. Vacances pour tous rappelle également qu'elle n'est pas en mesure de garantir au participant le bénéfice d'un régime alimentaire particulier.

Le participant ou son représentant légal sont tenus de signaler lors de l'inscription tout état médical (allergies etc.) nécessitant une attention particulière mais sont informés que la Ligue de l'enseignement / Vacances pour tous ne contrôle pas la prise de tout médicament ni traitement médical suivi par le participant lorsque celui-ci est hébergé dans une famille hôtesse.

4. Prix

Tous les prix figurant dans cette brochure sont exprimés TTC et en euros. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse dans le cadre de la révision de prix indiquée au contrat et détaillée ci-dessous. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture remise ou expédiée à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs sauf révision précisée ci-dessous.

Révision du prix : les prix des séjours présentés dans cette brochure peuvent être soumis à variation tant à la hausse qu'à la baisse en fonction du coût des transports résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, des redevances et taxes sur les services de voyage imposées par un tiers et comprises dans le contrat (taxes touristiques), taxes d'atterrissement ou d'embarquement et de débarquement dans les ports ou aéroports, des taux de change en rapport avec le contrat et des éventuelles importantes modifications des règles sanitaires imposées par les autorités compétentes pour l'organisation des séjours et non connues à la date d'impression de cette brochure. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente et quelle que soit son importance, l'information sera transmise au voyageur de manière claire et compréhensible avec les justificatifs et le calcul, sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début du voyage ou du séjour. En vertu de l'article R. 211-9 du Code du tourisme, lorsque la majoration du montant du forfait est de 8 % au moins, Vacances pour tous informera le voyageur de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable, de la hausse, du délai raisonnable pour exprimer son acceptation ou son refus avec résolution du contrat et remboursement sans frais sous 14 jours et des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution). Les tarifs indiqués dans cette brochure ont été calculés en fonction des parités monétaires connues à la date du 15/11/2025.

5. Disponibilité

Les propositions de séjours et voyages de cette brochure sont effectuées dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation de l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

6. Modalités de réservation

Le participant peut effectuer sa réservation par courrier postal ou courrier électronique (courriel) auprès de son point de diffusion local Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement dont les coordonnées figurent dans cette brochure. La réservation peut également être effectuée via le site Internet www.vacances-pour-tous.org.

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, renseigner le bulletin d'inscription à la fin de cette brochure ou le formulaire en ligne et joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi. Le contrat de voyage ou la confirmation de contrat seront adressés au voyageur par les mêmes voies postale ou électronique. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de la part de Vacances pour tous, un mois avant le début du séjour. En cas de réservation moins d'un mois avant le début du séjour, le paiement total du séjour sera demandé à la réservation. Vacances pour tous accepte les moyens de paiement suivants : chèque bancaire (à l'ordre de la Ligue de l'enseignement), carte bancaire (Visa et Mastercard), chèques-vacances (à l'ordre de

la Ligue de l'enseignement) et espèces (paiement en espèces jusqu'au maximum légal de 1 000 €). Les bons vacances des caisses d'allocations familiales ne peuvent être utilisés que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas, ils ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte.

Attention ! Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde correspondant est constaté «encaissé» par la comptabilité de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement. Les chèques de solde (libellés à l'ordre de la Ligue de l'enseignement) doivent impérativement être expédiés à l'adresse suivante : La ligue 24 / Vacances pour tous BP 80010 - 24001 Périgueux Cedex.

7. Intérêts de retard et pénalités de retard et de paiement

À défaut de paiement de tout ou partie du voyage, ou des frais de résolution (annulation), un mois avant le départ, le participant est redevable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû, calculé au taux de 1,25 % par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15 % sur le montant encore dû, avec un minimum de 50 €, à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement. Un paiement tardif ou incomplet ouvre également la possibilité pour la Ligue de l'enseignement/Vacances pour tous de résoudre (annuler) le voyage du fait du voyageur et de lui facturer les frais de résolution (annulation) qui en découlent conformément à l'article ci-dessous.

8. Résolution (annulation)

Par le voyageur :

Le voyageur peut résoudre (annuler) son contrat à tout moment et doit adresser son annulation par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais de résolution (annulation). La résolution (annulation) du contrat par le participant entraînera la perception des frais de résolution (annulation) par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 85 € par personne ou 120 € par famille ;
 - entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total ;
 - entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total ;
 - entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total ;
 - moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation du participant (no-show) : 100 % du prix total. Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînera la perception de frais de résolution (annulation) de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.
- Cas particulier pour les voyages/séjours avec transport d'acheminement par trains internationaux et par avion au départ de la France, dont les conditions de résolution (annulation) sont les suivantes :**
- plus de 60 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 145 € par personne ;
 - entre 60 et 31 jours avant le départ : 30 % du prix total ;
 - entre 30 et 21 jours avant le départ : 60 % du prix total ;
 - moins de 21 jours avant le départ ou non présentation : 100 % du prix total.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables à destination ou à proximité immédiate ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers le lieu de destination, le voyageur peut annuler son contrat sans frais et sera remboursé intégralement sans indemnisation possible. En cas de non-utilisation d'un billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours et gratuitement pour toute demande en ligne. Pour toute demande de remboursement hors ligne, Vacances pour tous percevra des frais correspondant à 20 % maximum du montant remboursé.

Par Vacances pour tous :

Dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par Vacances pour tous, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si la résolution (annulation) était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque la résolution (annulation) est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables dont Vacances pour tous informera le voyageur dans les meilleurs délais ou au motif de l'insuffisance du nombre de participants. Dans ce dernier cas, Vacances pour tous informera le voyageur au plus tard dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages de plus de 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages n'excédant pas 2 jours.

9. Modifications

Du fait du participant :

Toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 85 € par personne⁽¹⁾ ou 120 € par famille⁽¹⁾ pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours⁽²⁾ avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme une résolution (annulation) suivie d'une réinscription et les frais prévus pour résolution (annulation) du contrat seront alors appliqués.

⁽¹⁾ 145 €/personne pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par train internationaux et par avion au départ de la France.

⁽²⁾ 60 jours pour le cas particulier des voyages/séjours avec transport d'acheminement par trains internationaux et par avion au départ de la France.

Du fait de Vacances pour tous :

Lorsque, avant le départ, Vacances pour tous est contrainte de modifier un élément essentiel du contrat en raison d'un événement extérieur, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit annuler son contrat sans frais soit accepter de participer au voyage ou au séjour modifiés ; dans ce cas, un avenant au contrat sera alors conclu, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix entraînées.

10. Bagages

Sont interdits dans les bagages les articles concernés par la réglementation internationale IATA sur les matières dangereuses et notamment les articles explosifs, inflammables, corrosifs, oxydants, irritants, toxiques ou radioactifs, les gaz comprimés et les objets non autorisés par les Etats. Pour une meilleure information préalable, Vacances pour tous invite le voyageur à visiter le site www.avis-civile.gouv.fr afin de prendre connaissance des mesures relatives notamment aux liquides transportés dans les bagages en cabine. Vacances pour tous ne peut être tenue pour responsable en cas de refus par la compagnie d'embarquer un bagage.

- Bagage à main ou en cabine (tout bagage non enregistré en soute) : de manière générale, le transporteur admet un seul bagage en cabine par passager dont le volume est indiqué dans les conditions de transport et peut varier selon le type d'appareil. Ce bagage reste sous la responsabilité du voyageur pendant toute la durée du voyage.

- Bagage en soute : chaque compagnie aérienne a sa propre politique. De manière générale, une compagnie régulière autorise une franchise de 20 kg de bagage en classe économique (exception faite pour les petits aéronefs pour lesquels la franchise bagage peut être inférieure : entre 10 et 15 kg). Les compagnies à bas coût dites "low-cost" autorisent une franchise de 15 kg en classe économique. En cas d'excédent, s'il est autorisé, le passager devra s'acquitter d'un supplément auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport, calculé par le transporteur par kg supplémentaire.

Lors de la réservation, le voyageur doit s'informer auprès de Vacances pour tous à propos de la politique adoptée par la compagnie aérienne en matière d'excédent de bagages. Conformément à la Convention de Montréal lorsqu'elle est applicable, en cas de perte, d'avaries, de vols de bagages enregistrés à l'arrivée du vol, le client doit impérativement établir un constat d'irrégularité bagages avant toute sortie définitive de l'aéroport. Une fois

le constat établi, le client est invité à adresser à la compagnie aérienne la déclaration en y joignant les originaux des pièces dans un délai de 7 jours à compter du jour du sinistre. Les retards de livraison de bagage doivent quant à eux être signifiés par écrit au transporteur dans un délai de 21 jours à compter de leur livraison. Vacances pour tous ne peut être tenue responsable de tout refus d'embarquement ou confiscation d'objet jugé dangereux par la compagnie ou les autorités aéroportuaires. Il est de la responsabilité du passager de se renseigner sur les objets interdits en soute ou en cabine.

11. Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

12. Conditions particulières aux séjours et circuits à l'étranger

Transports par vols spéciaux : les conditions de nos voyages, circuits ou séjours réalisés avec des vols spéciaux (vols charters), nous obligent à préciser qu'aucune place abandonnée volontairement ou involontairement à l'aller comme au retour ne peut être remboursée, même dans le cas d'un report d'une date à une autre. De plus en plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques...) des retards, des annulations ou des surréservations peuvent avoir lieu et sont notamment réglementées par les dispositions du Règlement européen 261/2004 du 11 février 2004 applicables au transporteur effectif en faveur du passager.

13. Formalités

Les formalités mentionnées dans la brochure sont requises pour les ressortissants français le 15/11/2025.

En aucun cas, Vacances pour tous ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des voyageurs qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passaport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets. Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, entraînant un retard, le refus à l'embarquement du voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du voyageur qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que Vacances pour tous ne rembourse ni ne remplace la prestation.

Liens utiles :

Ministère des Affaires étrangères – conseil aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-auxvoyageurs/>

Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner eux-mêmes, avant l'inscription, auprès de leur consulat, sur les formalités à remplir.

Enfants mineurs : il appartient au responsable légal de se mettre en conformité avec les indications qui lui seront données. Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité. Tout enfant mineur doit posséder sa propre pièce d'identité avec photographie. Il doit être, en outre, muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST, à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie de titre d'identité du parent signataire.

14. Assurance voyage

Une assurance dont le montant est inclus dans le prix du séjour est souscrite au profit des participants. Les conditions générales et particulières des garanties procurées par cette assurance seront annexées à votre contrat et pourront vous être adressées sur simple demande.

15. Politique de protection des données personnelles

Les données personnelles du voyageur collectées lors de la réservation ont pour finalité le traitement de la commande et la gestion de la réservation. Elles peuvent également être utilisées, avec accord préalable du

voyageur, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles. Vacances pour tous peut être amenée à stocker, traiter ces informations et/ou à les transférer à des services internes ou à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, sous-traitants, prestataires réceptifs, techniques, bancaires...) qui ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à la commande et aux prestations afférentes et qui garantissent le même niveau de protection des données.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Elles sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 « RGPD ». Les voyageurs ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur leurs données personnelles gratuitement par courrier postal à l'adresse suivante : La ligue 24 / Vacances pour tous BP 80010 – 24001 Périgueux Cedex.

16. Cession du contrat

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers et doit impérativement en informer Vacances pour tous par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires appropriés. En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable par les compagnies aériennes et, dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une résolution (annulation) générant les frais prévus aux présentes conditions particulières de vente.

17. Réclamations et litiges

Le voyageur doit signaler sur place au contact fourni par Vacances pour tous toute non-conformité constatée ; à défaut de signalement, la demande d'indemnisation du voyageur pourra être réduite ou rejetée.

Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée accompagnée de pièces justificatives dans un délai de trois mois après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à :

La ligue 24 / Vacances pour tous
BP 80010 – 24001 Périgueux cedex

ou par E-mail : vacances@laligue24.org

Passé ce délai (cachet de La Poste faisant foi), Vacances pour tous se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur a la possibilité de recourir à la médiation selon les modalités accessibles auprès du médiateur du tourisme et des voyages - MTV -

BP 80303 - 75 823 Paris Cedex 17 - ainsi que sur son site internet : www.mtv.travel.

La Ligue de l'enseignement / Vacances pour tous*.

Attention ! La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (voir page 24 ci-après).

IMPORTANT : Pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de l'Espace économique européen, se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont vous dépendez (cette carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).

GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

1 / DE QUOI S'AGIT-IL ?

La garantie annulation optionnelle permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par la Ligue de l'enseignement, conformément aux conditions d'annulation précisées dans nos conditions générales de vente, lorsque l'adhérent doit annuler tout ou partie de son voyage ou son séjour pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées. Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

Par maladie, on entend une altération de santé constatée par une autorité médicale compétente, interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

Dans tous les cas, une franchise de 85€ par personne et par dossier d'inscription demeurera à la charge du participant, sauf dans le cas d'une inscription à un voyage/séjour avec transport d'acheminement par avion au départ de la France, où la franchise est portée à 145 € par personne. La garantie annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif. Par contre, en cas d'interruption d'un voyage ou d'un séjour en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata des jours de voyage ou de séjour non consommés par l'adhérent sur la base de leur valeur terrestre hors transport d'acheminement.

2 / MODALITÉS D'APPLICATION

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie annulation, l'adhérent doit obligatoirement prévenir La ligue de l'enseignement de la Dordogne, sous pli recommandé et dans les plus brefs délais, uniquement à l'adresse suivante :

La ligue 24 – Service Vacances

BP 80010 – 24001 Périgueux cedex
en joignant à sa lettre la confirmation d'inscription, ainsi que le certificat justifiant de son annulation pour cas de force majeure :

- maladie grave non connue avant la prise d'inscription ;
- accident ;
- décès ;
- hospitalisation pour une cause intervenue après inscription concernant le participant lui-même, son conjoint, une personne l'accompagnant ou figurant sur la même facture, des ascendants ou descendants directs (frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et beaux-parents) ;
- complications de grossesse et leurs suites si la date du début du séjour est antérieure à la fin du 7e mois de grossesse ;
- contre-indication ou suite de vaccinations dans le cas où une vaccination est nécessaire pour la réalisation du séjour, du voyage ou du circuit ;
- licenciement économique sous réserve que la procédure de licenciement n'était pas enclenchée, donc non connue avant la prise d'inscription ;
- vol dans les locaux professionnels ou privés ;
- convocation à un examen de rattrapage ou à un concours de l'administration ;

ATTENTION

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits.

Pour bénéficier de cette couverture, vous devez obligatoirement contracter la garantie annulation optionnelle qui vous est proposée ci-dessous.

- obtention d'un emploi ou stage Pôle emploi pour toute personne majeure à la recherche d'un emploi sur présentation d'un certificat de travail ou de stage Pôle emploi ;
- mutation professionnelle entraînant un changement de domicile nécessitant la présentation d'une attestation de résiliation de bail ou de mise en vente ;
- refus de visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés ;
- dommage immobilisant le véhicule qui devait être utilisé pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour ;
- ou enfin, destruction à plus de 50 % due à un incendie ou à des éléments naturels de locaux privés ou professionnels, dont l'adhérent est propriétaire ou locataire.

Principales conditions d'exclusion :

- La garantie annulation ne fonctionne pas si l'annulation résulte :
- de maladies, hospitalisations et accidents préexistants à l'inscription ;
 - de maladies nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ;
 - d'épidémies, de catastrophes naturelles et de la pollution ;
 - de la guerre civile ou étrangère, d'un attentat, émeute ou mouvement populaire ;
 - de la participation volontaire d'une personne à des émeutes ou grèves ;
 - d'oubli de vaccination ;
 - de la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de la carte d'identité ou du passeport.

3 / COMMENT CONTRACTER LA GARANTIE ANNULATION ?

La garantie annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, par tous les points de diffusion Vacances pour tous, lors de votre inscription. Dans tous les cas, précisez très clairement, sur votre bon d'inscription, que vous souhaitez contracter cette garantie annulation optionnelle, en supplément du séjour choisi.

Sur la facture/confirmation d'inscription qui vous sera adressée à réception de l'inscription, figurera très clairement la mention "Garantie annulation". Ce document attestera que vous bénéficiez d'une garantie annulation pour le séjour concerné.

ATTENTION !

LA GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE SOUSCRITE AU MOMENT DE LA RÉSERVATION.
ELLE N'EST VALABLE QUE POUR UNE INSCRIPTION À UNE RÉALISATION PROPOSÉE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT VACANCES POUR TOUS ET N'EST PAS REMBOURSABLE.

4 / TARIFS

Pour les participants à l'une des réalisations présentées dans cette brochure : + 4,5 % du prix total du séjour. Chèque à adresser avec votre bulletin de réservation, séparé du montant de l'acompte !



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1866, la Ligue de l'enseignement est un grand **mouvement d'éducation populaire** partenaire de la vie associative, de l'école publique et des acteurs locaux. Présente en France au travers de son réseau de Fédérations départementales, elle a développé un projet et des compétences au service des **associations, des écoles, des collectivités** et de tous leurs partenaires.

La Fédération départementale de la Dordogne anime la vie locale, développe la solidarité et contribue à la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une société laïque. Elle encourage les initiatives locales qui permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture dans la reconnaissance des diversités culturelles.

UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION LAÏQUE, ASSOCIATION ÉDUCATIVE

complémentaire de l'enseignement public, agissant avec, pour, dans et autour de l'école

La Ligue de l'enseignement concourt à la démocratisation, l'extension et l'amélioration du service public de l'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire français, associant les collectivités territoriales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle.

UN MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE, FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS œuvrant pour la promotion et le développement de l'engagement bénévole et associatif

La Ligue de l'enseignement fédère des associations et des personnes morales qui encouragent toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, la Ligue de l'enseignement suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation de ces associations et institutions, à leur représentation et à la défense de leurs intérêts.

UNE ORGANISATION D'ÉCONOMIE SOCIALE, DÉVELOPPANT SES ACTIONS avec des partenaires associatifs et institutionnels, et dans le cadre de politiques publiques

La Ligue de l'enseignement promeut l'économie au service de l'Homme, et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation, etc.

UN MOUVEMENT D'IDÉES, MOUVEMENT DE CITOYENS,

portant le débat et agissant pour la transformation sociale

La Ligue de l'Enseignement favorise les lieux de rencontre et de débats, qui donnent aux citoyens l'envie de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté.

UN PROJET AU SERVICE DE LA POPULATION

Plus de **65 700** bénéficiaires directs des actions de la fédération départementale dans les domaines :

-  De la **formation** : **62 600 heures** dispensées dont plus de **10 000 heures** en français langue étrangère pour **21 nationalités** différentes
-  De l'**insertion** : près de **180** personnes accompagnées
-  Des **vacances** et des **séjours éducatifs** : plus de **85 550** journées
-  De la **culture** : plus de **12 000** élèves spectateurs
-  Du **sport** : **7070** licenciés, plus de **40** disciplines et près de **400** manifestations
-  Du **numérique** : **48** structures de l'ESS accompagnées



NOTRE PROJET

Notre mouvement laïc d'éducation populaire réunit des dizaines de milliers de femmes et d'hommes responsables et engagés dans le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, civiques, culturelles et de loisirs au sein d'un réseau d'associations locales, implantées sur tous les territoires. La fédération de la Dordogne, créée en 1930, affilié dans son département plus de 350 associations fortes de plus de 20 000 adhérents.

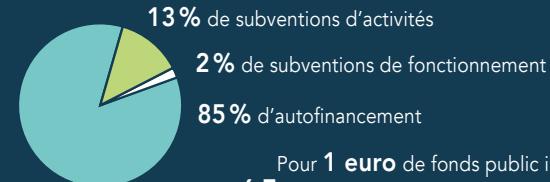
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT INVITE LES CITOYENS À S'ASSOCIER POUR :

- permettre à chacun d'accéder, tout au long de sa vie, à l'éducation et à la culture afin d'exercer pleinement sa citoyenneté ;
- comprendre les mutations de notre époque ;
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser ;
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.
- Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations, pour construire une société plus juste, plus solidaire, fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

NOS ACTIONS :

- Chacune de nos actions est portée avec ou par un réseau d'acteurs locaux.
- Elles ont l'ambition de faire vivre la citoyenneté et la solidarité.
- Elles sont ouvertes à tous, et s'adressent en priorité à celles et ceux qui sont victimes de la précarité et de l'exclusion.
- Elles concourent au resserrement du lien social, au développement local et à la dynamisation des territoires urbains et ruraux.

L'ÉCONOMIE AU SERVICE D'UN PROJET SOCIAL



Pour **1 euro** de fonds public investi
6,7 sont injectés dans l'économie locale

L'HUMAIN AU COEUR DU PROJET

SALARIAT

Plus de **50 CDI** et **170** saisonniers

VOLONTARIAT

71 jeunes en mission service civique

BÉNÉVOLAT

Plus de **160** bénévoles

ADHÉRENTS

Plus de **14 100** adhérents

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE PRÉSENCE ACTIVE



343 associations affiliées sur **213** communes (soit 42%)



Près de **50 %** des **établissements scolaires** bénéficiant de nos actions



1 licencié sportif sur 13 en Dordogne



7 établissements :

5 structures de tourisme social (dont 3 en Dordogne), un centre de formation, le siège de la fédération

**EN TOUTE SAISON, DÉCOUVREZ NOS SÉJOURS
EN FAMILLE OU EN GROUPE AVEC VACANCES PASSION.**



DEVENIR ANIMATEUR et participer à l'engagement éducatif : passe ton BAFA...

Tu as 16 ans ou tu les auras prochainement et tu souhaites t'engager au sein d'un projet éducatif pour devenir animateur de centres de vacances ?

Stage pratique assuré et rémunéré



À la ligue de l'enseignement, nous considérons que s'engager dans la formation d'animateur ou de directeur est un acte responsable, acte qui représente bien plus que la recherche d'un revenu pendant les vacances.



L'engagement dans cette formation, l'acte d'animation, quel qu'il soit et où qu'il se déroule, doit traduire une adhésion aux grands principes qui animent la ligue de l'enseignement : « Promotion de la démocratie par l'éducation et la culture, en agissant pour plus de solidarité, de citoyenneté, de lutte contre l'exclusion, dans le respect et la défense de la laïcité ».



La ligue de l'enseignement propose ainsi durant les vacances scolaires des stages de formation générale BAFA, des sessions d'approfondissement et des stages de formation générale BAFD.



Elle s'engage en outre à offrir la possibilité aux jeunes qui suivent ces formations générales de réaliser leur session de stage pratique prévu dans le cursus.

Pour des conseils personnalisés, rendez-vous dans votre point de diffusion.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DORDOGNE

82, av. Georges Pompidou - BP 80010
24001 Périgueux Cedex

Tél. **05 53 02 44 00**

Mail : vacances@laligue24.org
www.laligue24.org

Renseignements : www.BAFA.laligue24.org